

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 MASSIF CANTALIEN « FR 830 1055 »



Remerciements

Que toutes les personnes qui ont participé et/ou contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs en soient remerciées.

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| - FICHE D'ELABORATION DU DOCOB DU SITE | p. 4 |
| - RESUME | p. 5 |
| 1. INTRODUCTION GENERALE | p. 8 |
| 2. PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000 | p. 8 |
| 3. FICHE D'IDENTITE DU SITE | p. 10 |
| 4. MODIFICATION DU PERIMETRE | p. 10 |
| 5. RAPPORT DE PRESENTATION – DIAGNOSTIC | P. 12 |
| 5.1. Données administratives et zonages environnementaux | p. 12 |
| 5.1.1. Localisation | p. 12 |
| 5.1.2. Données administratives | p. 13 |
| 5.1.3. Zonages environnementaux et zonages d'intervention | p. 14 |
| 5.2. Situation des propriétés dans le site | p. 16 |
| 5.3. Informations socio-économiques | p. 16 |
| 5.3.1. Population | p. 16 |
| 5.3.2. Urbanisation et projets d'aménagement | p. 16 |
| 5.4. Activités humaines | p. 18 |
| 5.4.1. Agriculture | p. 18 |
| 5.4.2. Activités sylvicoles | p. 19 |
| 5.4.3. Activités de pleine nature | p. 20 |
| 5.5. Données générales concernant la topographie, le climat, la géologie, la pédologie et l'hydrographie | p. 24 |
| 5.6. Patrimoine naturel | p. 25 |
| 5.6.1. Grands milieux naturels | p. 25 |
| 5.6.2. Les habitats d'intérêt communautaire | p. 28 |
| 5.6.3. Autres habitats du site ne relevant pas de la Directive HFF | p. 32 |
| 5.6.4. Espèces d'intérêt communautaire | p. 35 |
| 5.6.5. Autres espèces patrimoniales à statut de protection (nationale, régionale) | p. 37 |
| 6. DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES. | p. 31 |
| 6.1. Démarche et enjeu | p. 31 |
| 6.2. Objectifs de gestion | p. 40 |
| 7. LES MESURES DE GESTION | p. 43 |
| 7.1. Agriculture | p. 43 |
| 7.2. Gestion de la ressource en eau et des milieux humides | p. 45 |
| 7.3. Gestion de la forêt | p. 45 |
| 7.4. Gestion de la fréquentation du site | p. 45 |
| 7.5. Fiches mesures | p. 48 |
| 7.6. Tableau de bord du suivi des mesures et de leur financement | p. 68 |
| 8. LA CHARTE NATURA 2000 | p. 70 |
| - BIBLIOGRAPHIE | p. 78 |

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR 830 1055 « MASSIF CANTALIEN »

MAITRE D'OUVRAGE

MEDDM, DREAL AUVERGNE, Christian BAUDRY et DDT 15, Alexandre SUC.

STRUCTURE PORTEUSE

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)

OPÉRATEUR

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- Rédaction/coordination/cartographie : Guy SENAUD, Olivier ROQUETANIERE (PNRVA)
- Contribution au diagnostic écologique : Hervé CHRISTOPHE (BIOME)
Laurent SEYTRE (CBNMC), Guy SENAUD (PNRVA)

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET ÉTUDES ÉCOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

- Cartographie des habitats ouverts et forestiers : Hervé CHRISTOPHE (BIOME), sur la partie Est du site, Laurent SEYTRE – Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), sur la partie Ouest du site.

- Compléments de la cartographie : Hervé CHRISTOPHE (BIOME)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIES (couverture)

PNRVA

RÉFÉRENCES A UTILISER

Guy SENAUD (2011) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 830 1055 : Massif Cantalien, PNRVA

RÉSUMÉ

Le site Natura 2000 du Massif Cantalien d'une superficie de 6 116 ha englobe un ensemble de crêtes et sommets : d'une part autour du Puy Mary pour le secteur Ouest, d'autre part autour du Plomb du Cantal pour le secteur Est. Ces deux secteurs sont séparés par l'emprise de la station du Lioran qui est exclue du site.

C'est un site riche d'un patrimoine naturel exceptionnel avec 21 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires et recouvrant une superficie de 5 380 ha soit 88 % de la surface du site.

| Code Natura 2000 | Intitulé Habitat et statut | Surface (ha) | % du site |
|-------------------------|---|---------------------|------------------|
| 6230 | Pelouses acidiphiles subalpines et montagnardes du Massif Central PR | 2 168,39 | 35,46 |
| 7110 | Tourbières hautes actives PR | 0,82 | 0,01 |
| 9180 | Forêts de ravin à Erable plane PR | 1,23 | 0,02 |
| | Total habitats prioritaires | 2 170,44 | 35,50 |
| 4030.14 | Landes acidiphiles subalpines du Massif Central IC | 1 890,92 | 30,91 |
| 4030.17 | Landes acidiphiles thermophiles du Massif Central IC | 5,43 | 0,09 |
| 4060 | Landes subalpines à Camaine noire, genévrier et airelle des marais IC | 24,10 | 0,39 |
| 4080 | Fourrés de Saules IC | 12,41 | 0,20 |
| 5120 | Landes à Genêt purgatif IC | 653,98 | 10,69 |
| 6210 | Pelouses semi-sèches à Brome IC | 35,55 | 0,58 |
| 6410.1 | Prairies à Molinie acidiphiles IC | 37,12 | 0,61 |
| 6430.2 | Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes IC | 7,36 | 0,12 |
| 6430.8 | Mégaphorbiaies à Adénostyle à fenêtres d'alliaire IC | 42,90 | 0,70 |
| 6430.10 | Mégaphorbiaies à Calamagrostis faux roseau | 123,61 | 2,02 |
| 7120.1 | Tourbières hautes dégradées IC | 0,16 | 0,003 |
| 7140.1 | Tourbières de transition et tremblants IC | 8,28 | 0,14 |
| 8110.5 | Eboulis siliceux IC | 59,29 | 0,97 |
| 8220.8 | Falaises siliceuses IC | 37,86 | 0,62 |
| 8230 | Pelouses pionnières des dalles siliceuses IC | 28,14 | 0,46 |
| 9120.4 | Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et | 59,40 | 0,97 |

| | | | |
|--------|---|----------|-------|
| | Luzule des neiges IC | | |
| 9130.1 | Hêtraies sapinières à Dentaires pernée | 72,40 | 1,18 |
| 9140.3 | Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum | 109,58 | 1,79 |
| | Total Habitats IC | 3 204,52 | 52,42 |
| | Total Habitats IC + PR | 5 378,96 | 87,93 |

La flore du site est particulière riche en espèces végétales à statut :

- Deux espèces de l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore : la Ligulaire de Sibérie présente sur une station atypique pour l'espèce (parois suintantes) et la Bubaumie verte identifiée sur treize stations forestières,
- Six espèces de l'annexe V,
- Sept taxons à statut de protection nationale,
- Trente-deux taxons à statut de protection régionale.

Par ailleurs, trois lépidoptères appartenant à l'annexe IV de cette directive sont présents sur le site.

L'activité agricole est prépondérante sur le site ; la poursuite du pastoralisme tarant de la diversité des habitats et de l'attractivité des paysages est indispensable et doit être encouragée, c'est l'enjeu majeur sur le site. Le deuxième enjeu concerne la préservation des zones humides et zones de sourcins en tête de bassin versant de nombreux cours qui partent en étoile à partir du Massif Cantalien. Le troisième enjeu concerne la forêt diversifiée et riche d'un patrimoine naturel lié au gradient d'altitude. Le quatrième enjeu, important aussi, est lié à la fréquentation du site et aux activités de pleine nature qu'il convient de concilier avec les objectifs de préservation du milieu et de ses richesses.

Ces enjeux sont déclinés en autant d'objectifs de développement durable auxquels il convient d'ajouter les objectifs transversaux que sont la mobilisation et l'information des acteurs locaux et usagers du site, la mise en œuvre du Document d'objectifs et le suivi et l'évaluation des habitats et espèces en lien avec la mise en œuvre des mesures de gestion.

19 mesures de gestion sont proposées pour répondre à ces objectifs :

- Cinq concernent l'activité agricole et la gestion des estives et/ou des secteurs en déprise,
- Trois visent à aider les forestiers dans leur gestion,
- Trois concernent la gestion des zones humides et de la ressource en eau,
- Deux visent à concilier la fréquentation importante du site et la préservation des habitats et espèces.

Les autres mesures sont en lien avec les objectifs transversaux.

Ces mesures de gestion sont mises en œuvre grâce aux outils spécifiques à Natura 2000 que sont les contrats :

- Agricoles sous la forme de Mesures Agro Environnementales Territorialisées,
- Forestiers et contrats non productifs avec les autres usagers et propriétaires.

L'adhésion à la charte Natura 2000 contribue également à l'appropriation de la démarche par les acteurs du site et aux objectifs définis.

Le budget prévisionnel des mesures envisagées (y compris l'animation nécessaire pour la mise en œuvre du DOCOB) s'élève à 2 643 220 € pour les six années à venir avec la répartition décrite dans le tableau ci-après :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | TOTAL |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| GESTION (Restauration et entretien) | 304 963 € | 573 284 € | 625 284 € | 501 284 € | 384 284 € | 107 321 € | 2 496 420 € |
| SUIVIS | 1 350 € | 2 700 € | 1 350 € | 2 700 € | 1 350 € | 2 700 € | 12 150 € |
| VALORISATION/SENSIBILISATION | 3 700 € | 24 700 € | 29 700 € | 4 700 € | 4 700 € | - | 67 500 € |
| ANIMATION DU DOCOB | 25 000 € | 17 500 € | 10 000 € | 8 000 € | 6 000 € | 8 000 € | 74 500 € |
| TOTAL | 335 013 € | 618 184 € | 666 334 € | 516 684 € | 396 334 € | 118 021 € | 2 650 570 € |

1 - INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Site du Massif Cantalien comprend un ensemble de crêtes sommets et versants supra-sylvatiques occupés par des pelouses et landes subalpines particulièrement riches en espèces floristiques. La poursuite du pastoralisme est garante de la qualité patrimoniale et paysagère de ce territoire d'altitude. Localement, le site englobe également quelques forêts d'altitude, hêtraies et hêtraies sapinières qui contribuent au maintien des sols sur les pentes les plus fortes. De nombreuses zones de sourcins et petits cours d'eau concourent à la diversité et à la richesse de ces secteurs d'altitude parcourus par de nombreux randonneurs et autres acteurs épris de liberté et amoureux de la nature.

C'est un site éclaté de part et d'autre de l'emprise de la station du Lioran qui en est exclue. Il comprend :

- un secteur Ouest autour du Puy Mary et des crêtes voisines, ce secteur est doté d'un document d'objectifs validé en 1998. Il correspond à l'un des 36 sites nationaux expérimentaux ayant permis à la mise au point de la démarche Natura 2000 en France. Ce DOCOB n'a pas été révisé depuis son approbation.

- un secteur Est autour du Plomb du Cantal qui présente un relief moins accentué avec des plateaux volcaniques accessibles et occupés par des pâturages d'estive. A ce jour, ce secteur n'est pas doté de DOCOB.

Le présent document d'objectifs est destiné à s'appliquer à l'ensemble du site d'une superficie légèrement supérieure à 6 000 ha (6 116 ha après ajustement du périmètre).

2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE NATURA 2000

NATURA 2000 : un réseau de sites européens.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

Le Massif Cantalien est également concerné par la Directive Oiseaux sur un périmètre différent.

Les Directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne et de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel au développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites.

- 21 474 sites en ZSC* (PSIC ou SIC*) au titre de la directive Habitats soit 62 687 000 ha (12,8% de la superficie terrestre de l'Union Européenne).

- 4 830 sites en ZPS* au titre de la directive Oiseaux, soit 48 657 100 ha (10% de la superficie terrestre de l'Union Européenne).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement d'un réseau de sites. Chacun les transcrit en droit national, et doit désigner un réseau en adéquation avec la réalité de la richesse écologique de son territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France.

NATURA 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42% du territoire métropolitain, soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffre MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats, ils couvrent 8,4% de la surface terrestre soit 4 613 989 ha

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux, ils couvrent 7,79% de la surface terrestre soit 4 278 773 ha.

NATURA 2000 en Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14,4% du territoire régional :

- 82 sites en ZSC au titre de la directive Habitats
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux

Le réseau des sites Natura 2000 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est constitué de 30 sites soit 15,9 % du territoire, il concerne 117 communes sur les 153 du territoire du Parc.

- * ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- * SIC : Site d'Intérêt Communautaire
- * ZPS : Zone de Protection Spéciale

3 - FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

- Nom officiel du site : MASSIF CANTALIEN
- Date de proposition comme site d'intérêt communautaire (SIC) : 04/2000
- Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE comme SIC : 12 décembre 2008
- Numéro officiel du site : FR 830 1055
- Localisation du site : Auvergne, département du Cantal
- Superficie officielle (FSD) du site au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » : 5 883 ha
- Préfet coordinateur : Préfet du Cantal
- Président du comité de pilotage désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Monsieur Yvon ALAIN, Maire d'Albepierre-Bredons
- Structure porteuse : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)
- Opérateur : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Comité de pilotage : Arrêté préfectoral du Cantal n° 2007-1405 bis du 24 septembre 2007 portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 n° FR 830 1055 Massif Cantalien.

Annexe 1 : Réunions : 24/03/2009 ; 05/05/2010 ; 01/02/2011.

Groupes de travail :

- Agriculture, Albepierre (21/09/2009 – 15/12/2009), Brezons (21/09/2009 – 15/12/2009)
- Forêt, Albepierre (16/12/2009)
- Activités de pleine nature, tourisme (Albepierre 23/11/2009)

4 – MODIFICATION DU PERIMETRE

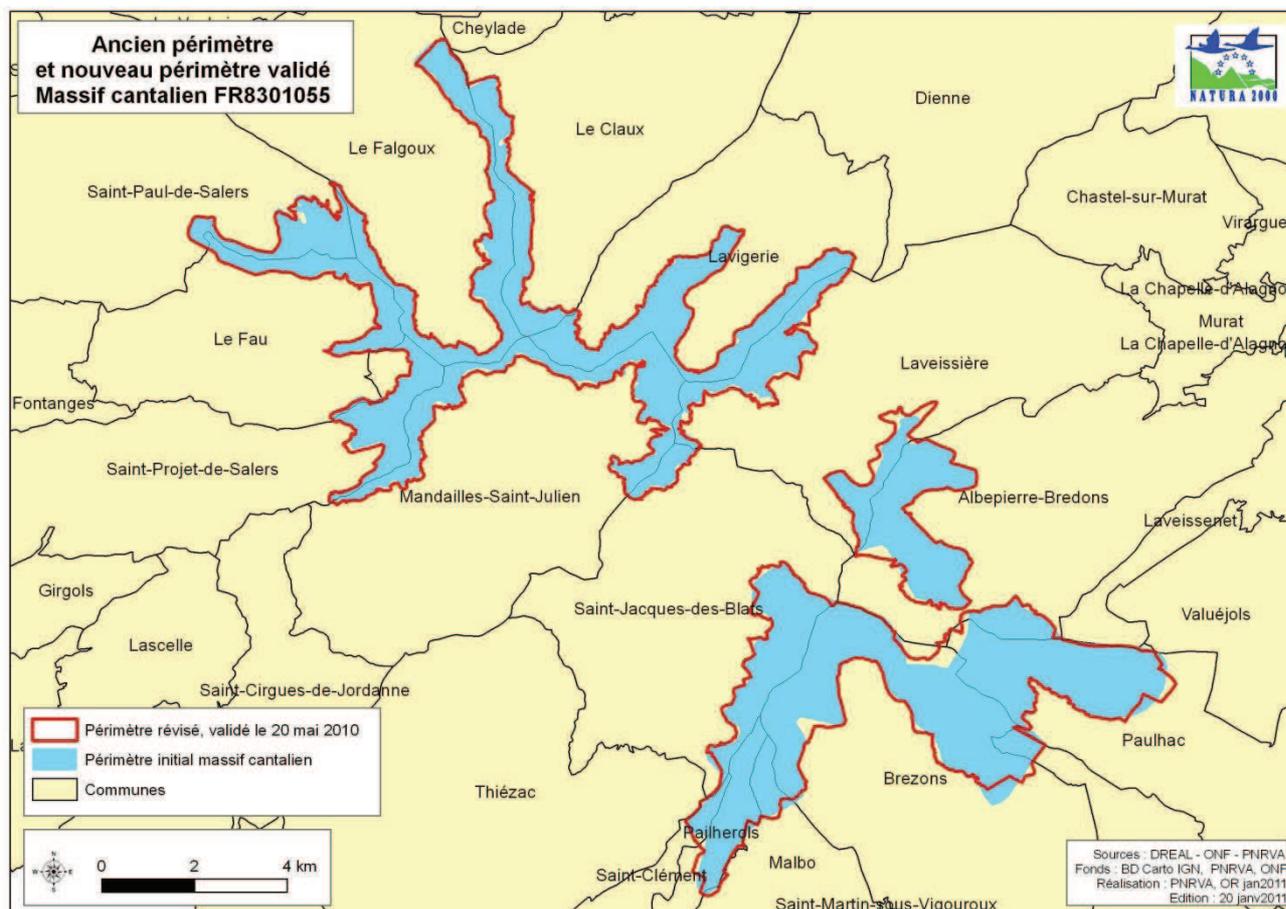
Le périmètre initial du site a été proposé en 1992, afin de tenir compte de l'intérêt patrimonial des pelouses et landes d'altitude et de remédier à un décalage identifiable sur la partie Ouest du site et sur proposition du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, opérateur, le comité de pilotage du 5 mai 2010 a validé le principe des ajustements des limites du périmètre du site. La superficie passe de 5 899 ha à 6 116 ha, soit une extension de 217 ha.

Les ajustements de périmètre s'appuient sur des critères de cohérence écologiques et de gestion ainsi que sur des limites géographiques et physiques identifiables sur le terrain (limites de parcelle, lisières forestières, cours d'eau, rebords de plateaux, chemins, falaises...). Le dossier de consultation des collectivités locales concernées par la révision du périmètre conformément à l'article L 414-1 III du code de l'environnement est joint (**annexe 2**).

Tableau n° 1: Synthèse des ajustements de surface par commune (sources SIG PNRVA) – Validation par le comité de pilotage du 5 mai 2010

| COMMUNE | SURFACE INITIALE (HA) | SURFACE PROPOSÉE (HA) | ÉCART (HA) |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| ALBEPIERRE BREDONS | 564,84 | 592,10 | + 27,26 |
| BREZONS | 967,95 | 985,07 | + 17,12 |
| CEZENS | 47,58 | 44,92 | - 2,66 |
| LAVEISSIERE | 387,08 | 452,37 | + 65,29 |
| LAVIGERIE | 554,29 | 567,08 | + 12,79 |
| LE CLAUX | 262,55 | 270,88 | + 8,33 |
| LE FALGOUX | 481,94 | 493,98 | + 12,04 |
| LE FAU | 248,20 | 251,53 | + 3,33 |
| MALBO | 88,96 | 84,90 | - 3,96 |
| MANDAILLES ST JULIEN | 463,85 | 517,95 | + 54,10 |
| PAILHEROLS | 216,20 | 220,11 | + 3,91 |
| PAULHAC | 626,20 | 623,17 | - 3,03 |
| SAINT CLEMENT | 44,30 | 48,91 | + 4,61 |
| SAINT JACQUES DES BLATS | 452,96 | 466,89 | + 13,93 |
| SAINT PAUL DE SALERS | 231,77 | 229,17 | - 2,60 |
| SAINT PROJET DE SALERS | 260,38 | 266,75 | + 6,37 |
| SITE | 5 898,95 | 6 115,78 | + 216,83 |

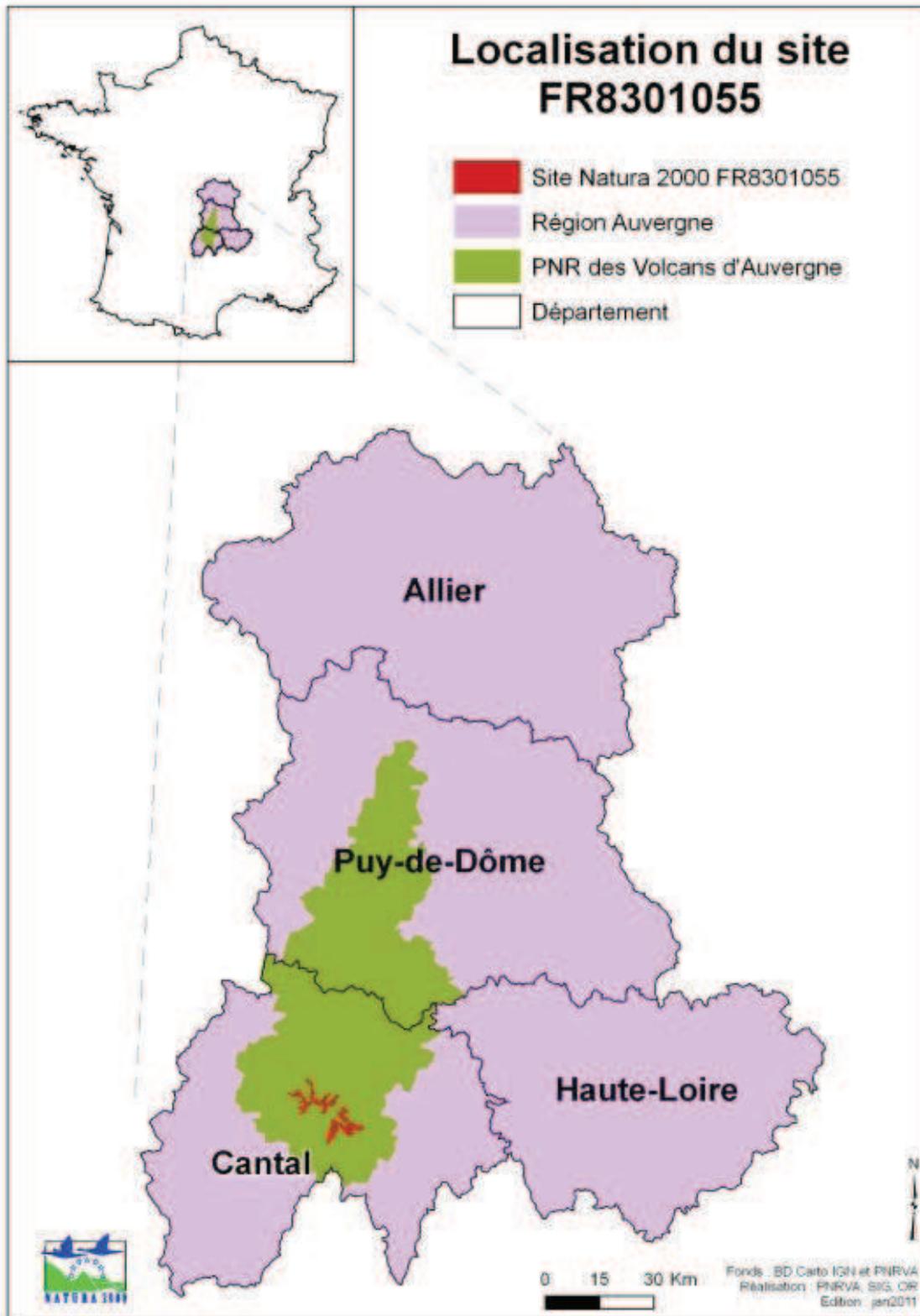
Figure n°1 : carte de synthèse des ajustements du périmètre du site



5.1. – Données administratives et zonages environnementaux

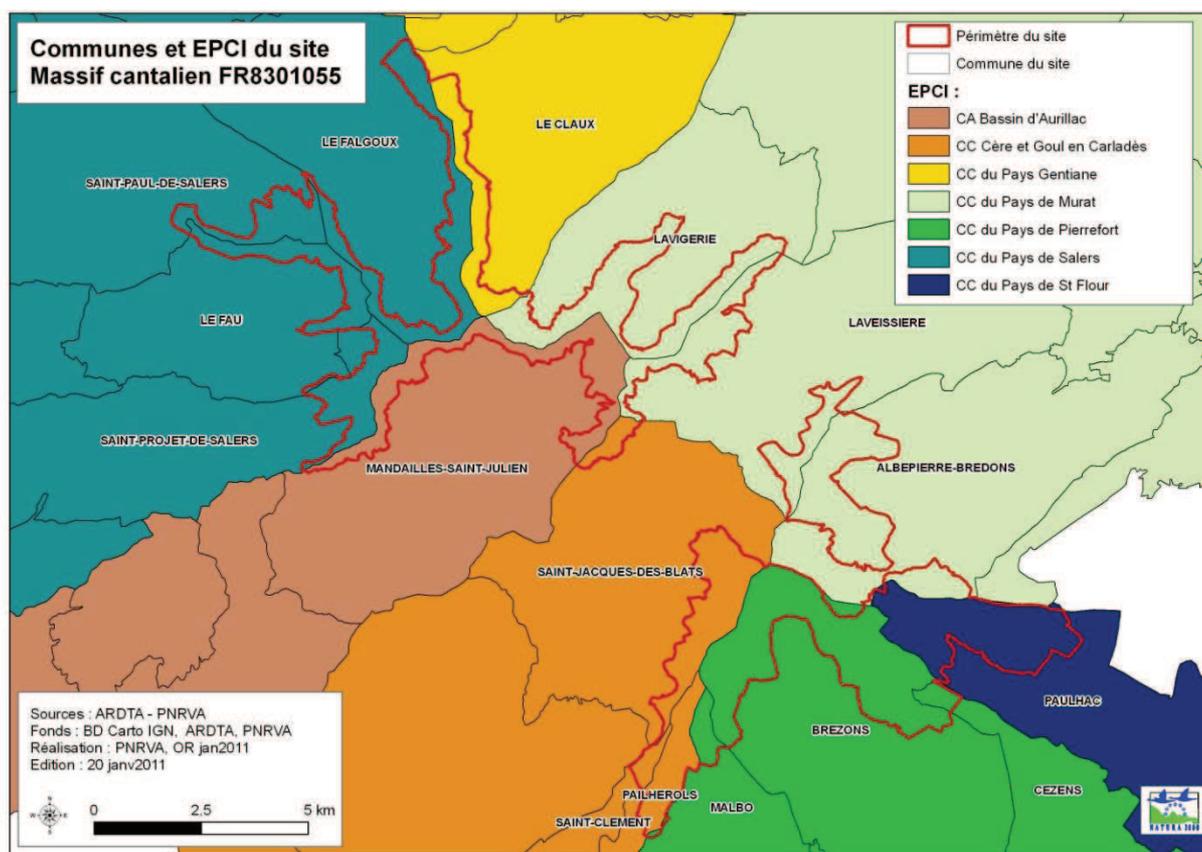
5.1.1. - LOCALISATION - localisation du site Natura 2000 du Massif Cantalien

Figure n°2



5.1.2 - DONNEES ADMINISTRATIVES

Figure n° 3 : Le site Natura 2000 du Massif Cantalien et les limites administratives (limites communales EPCI)



16 communes, 7 EPCI (communautés de communes) concernés par le site – Département du Cantal (15) (**Annexe 3**).

Tableau n° 2 : Site Massif cantalien – données communales

| COMMUNE | SURFACE EN NATURA 2000 (HA) | SURFACE COMMUNALE (HA) | % EN NATURA 2000 | POPULATION COMMUNALE (habitants) |
|-------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------|----------------------------------|
| ALBEPierre BREDONS | 592,10 | 3442 | 17,2% | 237 |
| BREZONS | 985,07 | 4320 | 22,8% | 219 |
| CEZENS | 44,92 | 3181 | 1,4% | 260 |
| LAVEISSIERE | 452,37 | 3493 | 13% | 604 |
| LAVIGERIE | 567,08 | 2425 | 23,4% | 102 |
| LE CLAUX | 270,88 | 2807 | 9,7% | 260 |
| LE FALGOUX | 493,98 | 3058 | 16,2% | 288 |
| LE FAU | 251,53 | 1939 | 13% | 39 |
| MALBO | 84,90 | 2969 | 2,9% | 121 |
| MANDAILLES ST JULIEN | 517,95 | 3600 | 14,4% | 203 |
| PAILHEROLS | 220,11 | 2598 | 8,5% | 153 |
| PAULHAC | 623,17 | 4692 | 13,3% | 453 |
| SAINT CLEMENT | 48,91 | 1743 | 2,8% | 80 |
| SAINT-JACQUES-DES-BLATS | 466,89 | 3148 | 14,8% | 329 |
| SAINT PAUL DE SALERS | 229,17 | 3600 | 6,4% | 147 |
| SAINT PROJET DE SALERS | 266,75 | 3632 | 7,3% | 117 |
| SITE | 6 115,78 | 50 647 | 12,1% | 3 612 |

Le site Natura 2000 du Massif Cantalien est constitué de deux secteurs Ouest et Est de part et d'autre de l'emprise de la station de ski du Lioran. Ce site comprend un ensemble de crêtes et hauts versants supra-sylvatiques qui culminent à 1 850 m d'altitude près du Plomb du Cantal. Le volcan cantalien est découpé par de nombreuses vallées qui rayonnent autour des sommets et crêtes, les secteurs habités sont éloignés du périmètre du site dépourvu de tout habitat permanent. Compte tenu de la structuration intercommunale par vallée, il n'y a pas nécessairement cohérence pour la gestion des parties hautes du Massif Cantalien.

5.1.3 – ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX ET ZONAGES D'INTERVENTION EN FAVEUR DES MILIEUX NATURELS

Le caractère particulièrement exceptionnel du patrimoine naturel est souligné par la présence des zonages environnementaux que sont les ZNIEFF (17 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II) (annexe n° 4). Par ailleurs, les paysages du secteur Ouest sont préservés dans le cadre d'une procédure de site classé de 10 000 ha qui englobe l'ensemble des crêtes ainsi que les zones forestières. Certains de ces paysages, victimes de leur renommée et de la fréquentation sont dégradés, notamment au voisinage des points d'accès (Pas de Peyrol, crêtes entre Puy Mary et Puy Griou...). La réhabilitation, amorcée sur les crêtes dans le cadre du DOCOB du site expérimental doit se poursuivre dans le cadre d'une opération Grand site (OGS), autour du site emblématique qu'est le Puy Mary. Les projets envisagés dans ce cadre visent à gérer et maîtriser la fréquentation du site et à restaurer les secteurs dégradés rejoignant ainsi les préoccupations de préservation des habitats naturels qui sont celles de la démarche Natura 2000.

Cette complémentarité entre les deux procédures doit se traduire par une collaboration étroite entre les opérateurs Natura 2000 et le Syndicat mixte du Puy Mary. Le territoire du Grand Site comprend le périmètre du site classé de 10 000 ha autour du Puy Mary et des crêtes voisines ainsi que les 13 communes autour du Puy Mary. De plus, le cirque d'Impramau sur la commune de Saint Paul de Salers est classé Espace Naturel Sensible (ENS).

Figure n° 4 : Les zonages patrimoniaux :

5.2 – SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE

Les différents types de propriété se répartissent de façon suivante sur le site :

- la propriété privée couvre environ 50% de la surface ; elle se présente dans la plupart des cas sous la forme de parcelles de grande surface correspondant à des entités pastorales ou « montagnes » de 50 à 100 hectares. Elles sont parcourues et pâturées par les troupeaux de juin à octobre.

La propriété sectionnale occupe 1/3 de la surface du site ; elle est bien présente sur le secteur ouest et notamment les communes de Mandailles, Lavigerie et le Claux. Un bien de section est la propriété collective des habitants (ayant droit), d'un ou plusieurs villages. Le plus souvent, ces propriétés sont gérées par le conseil municipal qui doit tenir compte de l'avis des ayants droit pour la gestion. Certaines sections ont été alloties entre les exploitants agricoles ayants droit et sont donc gérées comme des propriétés privées. D'autres sont gérées de façon collective par des troupeaux regroupant les bêtes de plusieurs agriculteurs.

La propriété communale avec près de 800 ha occupe 13% du site ; elle est bien présente sur les communes du Falgoux et de Laveissière sous la forme de parcelles de très grande taille, parfois sous-exploitées d'où le risque de landification des pelouses subalpines. Le maintien, voire la reprise du pâturage est indispensable à la diversité des habitats et espèces végétales.

Le site englobe également la partie supérieure de la forêt domaniale de Murat et notamment le secteur de Peyre Ourse/Pas de l'Ane, qui correspond à une zone de reconquête naturelle des landes et pelouses subalpines par la forêt à une altitude supérieure à 1 500 m.

Enfin, sur le secteur ouest, le site englobe une partie des estives gérées de façon collective par une coopérative d'estive regroupant de nombreux adhérents : la COPTASA.

(Annexe n° 5 : tableau des propriétés).

5.3 – INFORMATIONS SOCIO ECONOMIQUES

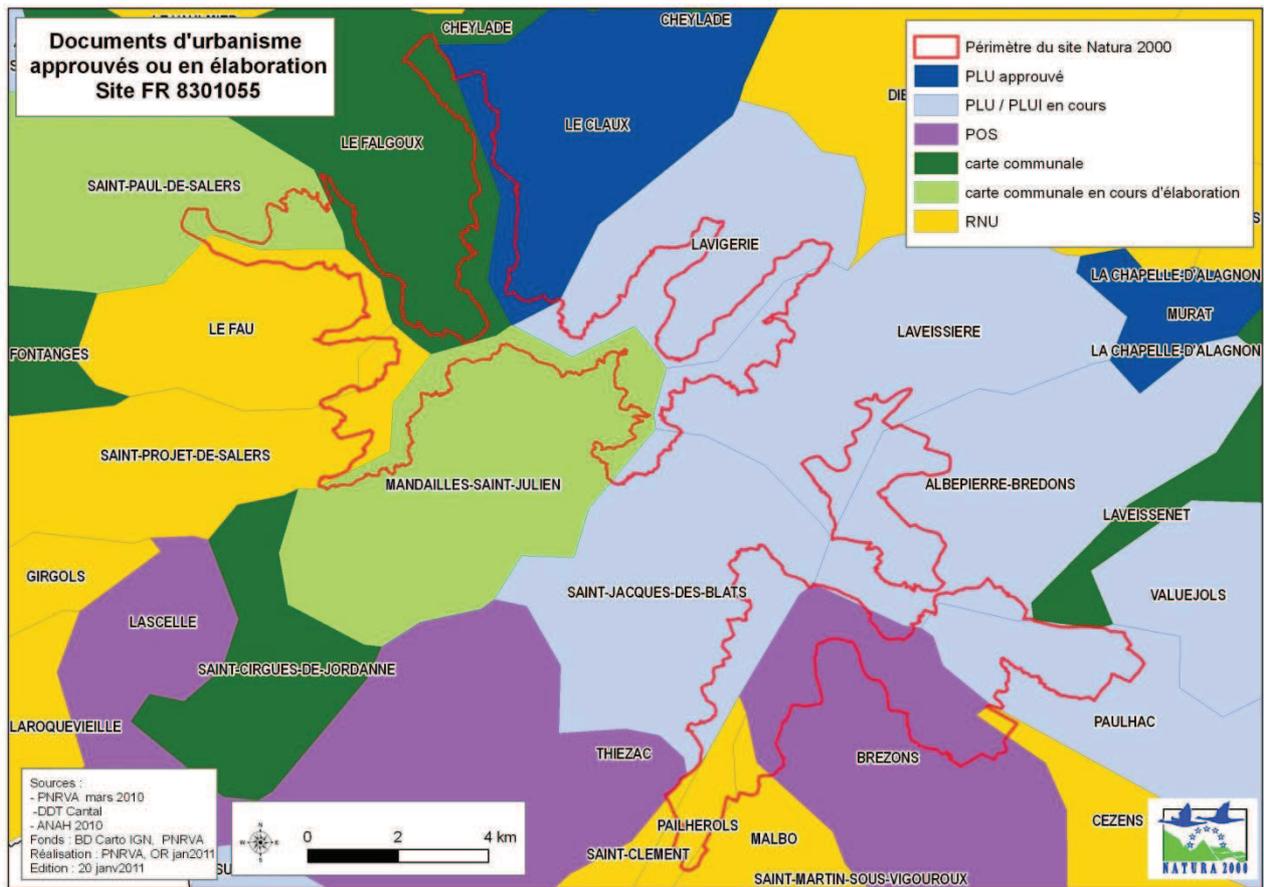
5.3.1.- Population

La population totale des 16 communes du site est de 3 612 habitants. Les recensements successifs montrent qu'elle n'a cessé de diminuer au cours des trente dernières années. Ce faible niveau de population pose le problème des services (santé, scolarité, commerces...) sur l'ensemble des communes du site. Seules les communes de Saint Jacques des Blats et de Laveissière conservent un certain dynamisme lié à la RN 122 et à la station de ski de Super Lioran.

5.3.2 - Urbanisation et projets d'aménagement

Neuf communes sont dotées de Documents d'urbanisme approuvés ou en cours (PLU, POS, cartes communales).

Figure 5 : site Natura 2000 et documents d'urbanisme



Ces documents d'urbanisme confirment bien cette vocation de préservation du milieu naturel pour le périmètre du site Natura 2000 qui correspond aux crêtes et sommets.

Le périmètre du site n'est pas concerné par de l'habitat permanent, seuls quelques burons sont utilisés pour une activité touristique (restauration et/ou gîte rural de pleine nature). Le site est traversé par la route départementale 680, route touristique qui relie Murat à Salers via le Pas de Peyrol et le CD 17 qui rejoint également le Pas de Peyrol à partir d'Aurillac. Un parking important est aménagé au Pas de Peyrol où se trouvent également une auberge et une maison de site du Syndicat Mixte du Puy Mary idéalement placée pour sensibiliser les visiteurs à un comportement respectueux des richesses patrimoniales du site.

Le tracé des axes routiers et l'aménagement du parking ont généré localement des talus érodés qui ont tendance à « grignoter » les pelouses. Dans le cadre de l'Opération Grand Site National, un programme de travaux vise à contenir cette érosion progressive.

Sur le secteur Est du site, il n'y a pas d'accès routier, seules quelques pistes pastorales desservant les estives ont été réalisées il y a une vingtaine d'années à partir du Col de la Griffoul et à partir de Pailherols : elles aboutissent respectivement au Cirque de Grandval et au Puy Gros. Ces pistes carrossables sont utilisées par les agriculteurs exploitant les estives mais aussi par certains automobilistes ; elles favorisent ainsi l'accès au cœur du massif sans conséquence visible à ce jour sur le milieu naturel.

Le prolongement de la piste pastorale du plateau du Puy de Bane (La Bonnetie → Puy Gros) est envisagé sur 1 km environ, en direction du Col de la Chèvre empruntant le tracé du GR 400. Il devrait permettre la desserte de quelques montagnes et « officialiser » un tracé emprunté aujourd’hui par les exploitants de ces estives. Nous estimons que ce projet doit faire l’objet d’une évaluation d’incidence et qu’il ne devrait en aucun cas aller au-delà de la jonction GR 400 – GR 416 pour éviter des dégradations sur le secteur sensible du Col de la Chèvre qui correspond à une ligne de crêtes entre vallées de la Cère et du Brezons.

A partir de la station de Super Lioran, des équipements destinés aux skieurs sont utilisés en période estivale (télécabine du Plomb du Cantal, télécabine de Rombière), et permettent l’accès direct sur les crêtes, d’où un afflux important de piétons autour du Plomb du Cantal et au col de Rombière. Des zones d’érosion des pelouses apparaissent près de ces deux accès sur les crêtes.

L’emprise de la station de Super Lioran sépare le secteur Ouest et le secteur Est du site. Aucune extension du domaine skiable n’est envisagée à l’heure actuelle.

Un réseau de sentiers de grande randonnée (GR 4 et GR 400) ainsi que des sentiers de petite randonnée parcourent crêtes et sommets du site. Quelques vététistes accèdent via le téléphérique au Plomb du Cantal et dévalent vers la Tuilière empruntant le GR 400.

Enfin, quelques sources ont été captées sur le site. La plupart pour alimenter les troupeaux dans les estives, quelques rares pour le réseau d’eau potable. Une petite retenue a été réalisée sur le ruisseau des Cros, affluent du Brezons en vue d’alimenter une microcentrale hydro-électrique située 400 m plus bas en dénivelé lorsque ce ruisseau rejoint le Brezons en dehors du périmètre du site.

5.4. – ACTIVITÉS HUMAINES

5.4.1 - L’agriculture

C’est l’activité économique prépondérante sur le site. Le territoire du site est constitué essentiellement par des pâturages d’altitude appelés Estives. Ces estives sont pâturées de façon traditionnelle par des troupeaux de bovins de juin à octobre. Quelques secteurs sont parcourus par des troupeaux de moutons, ou par des chevaux. Ces troupeaux proviennent des exploitations agricoles des vallées avoisinantes, essentiellement pour les propriétés collectives, mais aussi des régions plus lointaines (bassin d’Aurillac, de la Châtaigneraie ou de l’Aveyron, pour les propriétés privées). Quelques surfaces ne sont pas pâturées (difficulté d’accès, pentes raides), elles ont alors tendance à se transformer en landes à myrtille, callune et genêt purgatif.

Les troupeaux transhumants sont essentiellement constitués de vaches allaitantes accompagnées de leur veau, de race Salers, Aubrac, ou Charolaise. Des génisses sont également présentes. Les troupeaux sont surveillés par les propriétaires ou des « bergers locaux ». Sur le plateau de la Griffoul, les pistes pastorales ayant facilité l’accès aux engins agricoles et aux camions, certaines estives ont été pour partie transformées en prairies de fauche, le fourrage étant acheminé vers les exploitations voisines en vue d’améliorer leur autonomie fourragère. Ces pratiques récentes peuvent être neutres voire bénéfiques pour les milieux naturels : la fauche, si elle n’est pas trop précoce et n’est pas accompagnée de fertilisation exagérée est souvent plus favorable à la diversité floristique que le pâturage.

L'habitat résultant de telles pratiques pourrait être la prairie de fauche de montagne (code Natura 2000 : 6250) : riche en espèces floristiques.

Par contre, si pour obtenir une prairie de fauche, il est procédé à un travail du sol (étrépage, labour) suivie de l'ensemencement de graines classiques (Ray Grass, Dactyle...) et de fertilisation annuelle, il y aura appauvrissement du nombre d'espèces floristiques : les graminées seront favorisées au détriment des Dicotylédones, la pelouse pourra être assimilée à une prairie temporaire.

Le site englobe également notamment dans les vallées du Brezons et de l'Epie, quelques parcelles proches des sièges d'exploitation utilisées comme pâturage de proximité où les animaux paissent 2 à 3 fois par an.

Globalement, à l'échelle du site, la fertilisation est modérée voire inexistante sur les pâturages d'estive, le chargement est inférieur à 1 UGB/ha et par an. Ce type de gestion pastorale est à encourager à l'échelle du site, il est le garant de la qualité et de la diversité environnementale et participe à l'entretien et l'ouverture des paysages contribuant à leur attractivité.

5.4.2 - Les activités sylvicoles

De superficie très réduite sur le secteur Ouest, seules quelques lisières supérieures sont incluses dans le périmètre du site, la forêt occupe environ 10 % de la superficie sur le secteur Est du site. L'Office National des Forêts gère la Forêt Domaniale de Murat ainsi que les forêts communales et sectionnelles du site (bois de la Pierre du Loup, commune de Saint-Jacques), partie supérieure de la Forêt de Belles Aigues et Bois de la Sagnette), ainsi que la forêt privée du Bois de Grandval qui occupe le haut de la vallée du Brezons. Toutes ces forêts sont dotées de documents d'aménagement forestier, les parties supérieures de ces forêts sont généralement identifiées comme forêt de protection évitant l'érosion des sols sur pentes accentuées.

La partie haute de la Forêt Domaniale de Murat (secteur des Blattes, Cirque de Chamalières, sur le territoire de la commune d'Albepierre – Secteur de la Montagne des Grands Champs, Peyre de l'Ourse sur le territoire de la commune de Laveissière) ainsi que la Forêt communale de Laveissière (secteur des Hauts de Belles Aigues) sont concernées par un projet de Réserve Biologique Intégrale. Déposé auprès du Ministère de l'Environnement pour validation et agrément, le projet porte sur 204 ha (145,5 ha de forêt domaniale, 58,5 ha de forêt communale). Dans la RBI de Chamalières – Peyre Ourse, aucune intervention sylvicole ne sera pas entreprise, les habitats naturels y évolueront librement. Les interventions humaines envisagées se limiteront aux suivis scientifiques et notamment le suivi de la dynamique de recolonisation par la forêt de landes et pelouses subalpines à une altitude supérieure à 1 500 mètres. Par ailleurs, l'accueil du public sera canalisé par la pérennisation et le balisage de certains sentiers de randonnée, une information de mise en garde sécuritaire et à finalité scientifique et pédagogique sera mise en place. Par ailleurs, l'élimination ponctuelle d'essences introduites (épicéa et mélèze), pourra être mise en œuvre. Le pastoralisme sera exclu de la zone.

La forêt de Murat englobe quelques parcelles privées de petite taille (la forêt de Maupas).

Seule la partie haute du Bois de Grandval (propriété privée gérée par l'ONF) est incluse dans le périmètre du site Natura 2000. L'ensemble de la forêt n'a pas fait l'objet d'exploitation depuis la mise en œuvre du plan simple de gestion (1999 à 2018), elle est utilisée seulement pour la chasse au grand gibier (cerf, chevreuil, mouflon). La partie supérieure de la forêt de Belles Aygues est classée « forêt de protection » et ne fera pas l'objet de coupes ; en revanche, l'absence de pâturage dans ce secteur permet de suivre la dynamique de reconquête forestière sur les landes et pelouses subalpines en limite altitudinale de la forêt dans le Massif Central. Seule la forêt sectionnale des Gardes dite « Bois de la Pierre du loup », peut faire l'objet de quelques coupes d'affouage et en partie basse uniquement une superficie de 25 ha est concernée.

Quelques parcelles forestières de taille réduite le plus souvent, sont présentes sur les communes de Brezons, Paulhac, ou Saint-Jacques des Blats. Elles sont susceptibles d'être exploitées car plus accessibles.

5.4.3 - Les activités de pleine nature

Les Monts du Cantal sont caractérisés par un tourisme estival et hivernal.

Le tourisme estival est assez diffus sur le site, sauf sur certains points tels le Pas de Peyrol au pied du Puy Mary, point de jonction de trois routes où 500 000 personnes passent chaque année, ou le Plomb du Cantal, accessible depuis la station du Lioran via un téléphérique. Ce tourisme estival se concentre essentiellement pendant les vacances scolaires d'été et certains week-ends de mai et juin. C'est un tourisme familial basé sur la pratique des activités de pleine nature et la contemplation des paysages.

Le tourisme hivernal est essentiellement présent sur la station de ski alpin du Lioran, donc à proximité du site. Le ski de fond est pratiqué localement, le ski de randonnée autour des sommets.

Les différentes activités de loisirs

La randonnée : les Monts du Cantal constituent un territoire idéal pour la pratique de la randonnée pédestre, équestre, VTT. Contrairement à d'autres massifs montagneux français, les Monts du Cantal sont faciles d'accès pour tous les randonneurs, de plus, ils offrent des paysages variés. La randonnée pédestre s'exerce principalement sur les sentiers de grande randonnée (GR 4, traversant le site, GR 400, itinéraires en boucle autour des principales vallées) et de petite randonnée (PR), constitués de boucles à partir des villages dans le fond des vallées et rejoignant pour certaines d'entre elles les crêtes.

Les randonnées équestres et VTT reprennent souvent les mêmes itinéraires. La pratique du VTT se développe sur le site à partir de l'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal vers la Tuilière en suivant la ligne de crête qui domine la vallée de la Cère ; cet itinéraire est également utilisé pour la randonnée pédestre et équestre.

Le problème de dégradation des sentiers

Les sols andiques qui recouvrent sommets et crêtes volcaniques souvent peu épais, parfois gorgés d'eau sont fragiles ; le piétinement par les randonneurs provoque localement la disparition du couvert végétal entraînant des dégradations sur certains itinéraires,

notamment sur les secteurs les plus fréquentés : itinéraire Puy Mary / Puy Griou, autour du Pas de Peyrol, autour du Plomb du Cantal vers le Col de la Tombe du Père, mais aussi vers l'Arpon du Diable et le Col de la Pourtoune. L'assise des chemins devient inconfortable, une nouvelle trace apparaît puis s'élargit. Les cheminements parallèles se multiplient notamment sur les crêtes qui de surcroît sont soumises aux agents érosifs naturels (vent, eaux de ruissellement...) accentuant le phénomène.

Sur le secteur Ouest, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a piloté un programme pluriannuel de réhabilitation de l'itinéraire entre Puy Mary et Puy Griou mobilisant des financements dans le cadre du Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN), puis des crédits d'investissement liés à la procédure Natura 2000. Ces travaux étalés sur une dizaine d'années (1996 → 2005), ont permis de stabiliser l'assise des sentiers, de maîtriser les eaux de ruissellement, de réduire le nombre de cheminements, et de mettre en défens par des obstacles naturels ceux qui étaient soustraits au cheminement et qui ont été réengazonnés. Des gardes nature présents sur les crêtes en période estivale en assurent l'entretien et invitent les visiteurs à respecter les aménagements réalisés. Des mesures seront proposées en vue de réduire l'incidence de la fréquentation sur le milieu (poursuite de ce programme, réflexion sur les itinéraires...).

L'escalade :

Sur le site Natura 2000, quelques rochers sont équipés :

- le Roc d'Hozières, le Puy de la Tourte sur le secteur Ouest,
- les rochers des Prés Marty, l'Arpon du Diable, sur le secteur Est.

La pratique des cascades de glace :

Cette activité est pratiquée sur plusieurs sites mais essentiellement sur le versant Nord de l'Arpon du Diable, le cirque de la Brèche de Roland (8 voies), et le site des Roches Taillades (tête du Cirque de la Vallée de la Rhue avec 19 voies).

D'autres sites moins importants existent également : le Puy de la Tourte, le canyon de l'Impradine, ravins du Peyre Arse. Les parois suintantes des Roches Taillades abritent la Ligulaire de Sibérie, espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, tandis que les parois de l'Arpon du Diable sont très riches en espèces patrimoniales.

Cette activité mise en œuvre sur des parois recouvertes d'une bonne épaisseur de glace n'a pas a priori d'incidence sur le couvert végétal et les espèces floristiques.

Le ski :

L'emprise de la station du Lioran est pratiquement hors site Natura 2000, seuls les pylônes d'arrivée des téléskis du Puy de la Jambe, du Puy du Rocher et du télésiège de Rombière sont à l'intérieur du périmètre du site. Il n'y a pas de projet d'extension du domaine skiable à l'heure actuelle.

Le ski de fond est pratiqué uniquement sur les pistes forestières de la Forêt domaniale de Murat dans le cirque de Chamalières, ainsi que dans le cirque de l'Impradine au pied du Puy Mary. Le ski de randonnée, peu développé, peut être pratiqué sur l'ensemble du site, il en

est de même des randonnées à raquettes, encadrées par des accompagnateurs en moyenne montagne ou pratiquées en toute liberté.

Le vol libre :

Plusieurs aires d'envol pour libéristes sont présentes sur le site, généralement situées à proximité des accès routiers, elles sont localisées au Pas de Peyrol, au Puy de la Tourte et au Col de Redondet sur le secteur Ouest, au Puy de Gerbel, et au Puy du Rocher sur le secteur Est, les aires d'atterrissage sont dans la plupart des cas en dehors du site Natura 2000 dans les vallées. Cette activité ne génère pas à l'heure actuelle d'incidence notable sur le site.

Compétitions sportives :

Des compétitions sportives de pleine nature (courses de montagnes – voie de l'Ecir – courses d'orientation – Merell Oxygen Challenge), sont organisées sur le site. Les organisateurs prennent les contacts nécessaires et soumettent les tracés aux partenaires, intégrant et tenant compte des suggestions soucieuses de préserver le patrimoine naturel.

La chasse :

La chasse est pratiquée sous plusieurs formes dans le site

- chasse classique devant soi au chien d'arrêt ou avec des chiens courants pour le lièvre
- chasse à l'approche en identifiant et sélectionnant l'animal qui doit être prélevé dans le cadre d'un plan de chasse et d'un groupement d'intérêt cynégétique gestionnaire de l'espèce (mouflon, chamois)
- chasse à poste fixe pour les migrateurs sur les crêtes (Rombière, Brèche de Roland, Pas de Peyrol, Col de la Tombe du Père), ou en limite de forêt domaniale de Murat. Les espèces chassées sont le pigeon ramier et les grives.

Pour l'instant, la forêt de Grandval est seulement exploitée pour son intérêt cynégétique.

Le grand gibier (cerf, chevreuil, mouflon, chamois), fait l'objet de plans de chasse gérés par la Fédération départementale des chasseurs et la commission départementale « faune sauvage » qui déterminent le nombre d'animaux à prélever par unité de chasse (ACCA, chasses privées ou domaniale). Ce nombre est déterminé après estimation des populations de chacune des espèces, des comptages sont organisés chaque année en début d'été pour le chamois et le mouflon, à l'automne au moment du brame pour le cerf.

La pêche :

Le site englobant essentiellement les zones suprasylvatiques, les cours d'eau nombreux sont des ruisselets où la pêche n'est pas pratiquée.

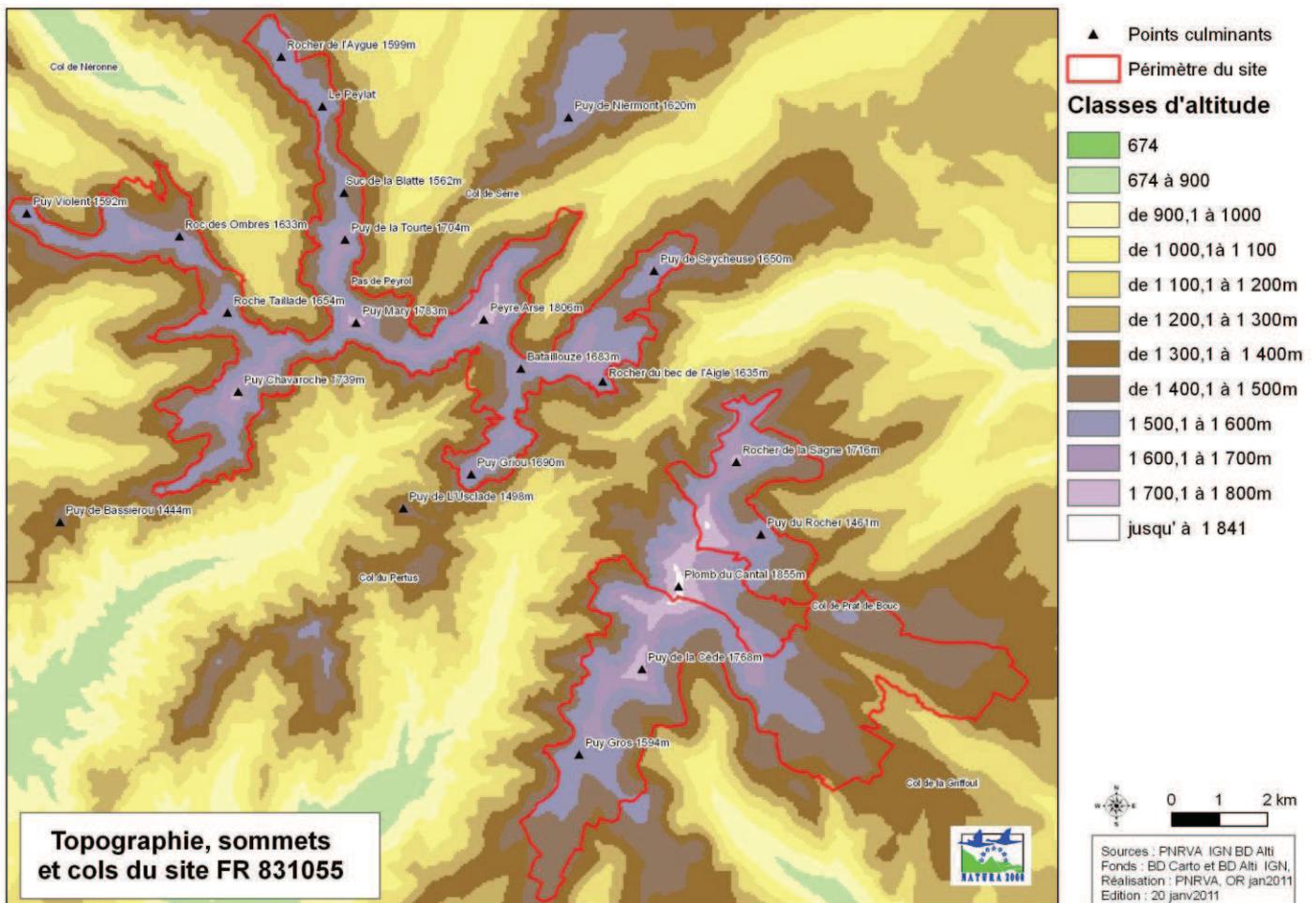
La cueillette :

Les myrtilles présentes dans les landes subalpines et dans les clairières des hêtraies font l'objet d'une cueillette familiale, il en est de même pour les champignons en forêt ainsi que pour les framboises présentes dans les clairières, les ravins humides, et, ou dans les coupes forestières.

5.5 – Données générales concernant la topographie, le climat, la géologie, la pédologie et l'hydrographie

Le site du Massif Cantalien englobe un ensemble de crêtes, hauts versants, plateaux et sommets dont certains sont emblématiques tels que le Puy Mary, mais aussi le Plomb du Cantal, le Puy Griou... La diversité des orientations et des pentes allant du plateau à la falaise en passant par les éboulis, la multiplication des sources, ruisselets et ravins, tout concourt pour donner au site une diversité et une richesse d'habitats et d'espèces.

Figure 7: carte du relief



Le relief actuel résulte du démantèlement par les glaciers, puis par les cours d'eau du strato-volcan cantalien. Les formations volcaniques qui se sont mises en place par phases successives tantôt effusives, tantôt plus explosives sont diverses : on rencontre des roches rhyolitiques, des phonolites (Puy Griou, Roc d'Hozières, l'Usclade), des trachytes (Puy Mary), mais aussi des Basaltes (Plomb du Cantal, plateau de la Griffoul), associées à des projections et des brèches. Les basaltes qui constituent le culot du Plomb du Cantal et les plateaux appelés localement des planèzes, correspondent au dernier épisode volcanique du Massif Cantalien (3 millions d'années).

Les sols développés sur ces formations volcaniques (sols andiques) sont plus ou moins épais ; absents sur les pentes et falaises rocheuses, ils peuvent être très épais dans les combes, près des cours d'eau ou sur les plateaux basaltiques ou planèzes. Souvent gorgés

d'eau, ces sols sont fragiles et sensibles aussi bien aux agents érosifs naturels, qu'au piétinement par les animaux ou l'homme.

Premier obstacle aux vents venant de l'Ouest, les Monts du Cantal sont particulièrement arrosés et peuvent recevoir plus de deux mètres de précipitations par an surtout sur les versants Ouest. L'altitude variant de 1 300 à 1 855 m au Plomb du Cantal contribue à rafraîchir l'atmosphère et le site bénéficie d'un climat montagnard avec des chutes de neige de décembre à avril. La neige s'accumule dans certaines combes ou névés exposés au N.N.E., donnant un habitat spécifique de type Nardaie primaire où la période végétative sera réduite à quatre mois (juin à septembre).

Dans le site, les cours d'eau sont très nombreux et donnent naissance aux principales vallées qui découpent le massif à partir du centre vers la périphérie. Ces vallées rayonnantes ont délimité entre elles des plateaux volcaniques où sont accumulées des laves fluides basaltiques, constituant les planèzes. Le site Natura 2000 englobe seulement les têtes de planèze (Limon, St Flour, Salers, Malbo...). Alors que l'Alagnon et ses affluents le Benet le Lagnon font partie du bassin Loire-Bretagne, les autres cours d'eau, affluents du Lot ou de la Dordogne, appartiennent au Bassin Adour-Garonne. Les Monts du Cantal constituant la ligne de partage des eaux entre ces deux grands bassins.

5.6 – patrimoine naturel

5.6.1. – Grands milieux naturels

Le site des Monts du Cantal est caractérisé par les landes et pelouses subalpines souvent imbriquées les unes dans les autres. Ces deux grands types de milieux constituent les surfaces pastorales exploitées par les troupeaux. Les milieux humides (zones de sources et bas-marais), sont aussi présents dans ces estives.

Avec près de 45 % de surface, les landes sont majoritaires sur le site ; parfois associées en mosaïque aux pelouses, elles constituent avec ces dernières les espaces agropastoraux qui recouvrent plus de 80 % de la surface du site (84 %). A la lecture de ces résultats, il apparaît primordial de pérenniser, voire accentuer l'activité pastorale qui contribue à maintenir cet équilibre et contenir la landification.

Si les pelouses se maintiennent sur les secteurs de plateaux, elles ont tendance à disparaître au profit des landes sur les secteurs les moins accessibles aux troupeaux de bovins (secteurs les plus pentus). Avec 7 % de la surface du site, les milieux humides essentiellement présents sous la forme de bas marais, de zones de sourcins et de mégaphorbiaies sont disséminés sur l'ensemble du site aussi bien sur les pentes (mégaphorbiaies et zones de sources), que sur les secteurs de plateaux (bas marais). Ces zones humides correspondent sur le secteur Est, aux têtes de vallées de certaines rivières (Epie, Lagnon, Epic, Brezons).

La forêt occupe seulement 370 ha, soit 6 % de la superficie du site, peu présente sur le secteur Ouest où sa limite supérieure correspond souvent aux limites du site Natura 2000, elle est plus présente sur le secteur Est, où elle occupe souvent des pentes prononcées et contribue donc au maintien des sols.

Les milieux rocheux pourtant bien présents avec les éboulis et les falaises n'occupent que 2 % de la surface du site, ils marquent cependant le paysage et contribuent à la diversité des milieux.

Enfin la faible superficie des milieux anthropisés souligne que l'homme même s'il est présent sur le secteur par son activité agricole, n'a pas trop laissé son empreinte sur le site. Seuls quelques burons et pistes pastorales sont les témoins de cette activité agro pastorale. Les routes goudronnées convergeant vers le Pas de Peyrol traversent le site ou marquent sa limite (CD 17), sur le secteur Ouest. Les aménagements de la station de ski du Lioran ont été exclus du site.

Tableau n° 4 – Les grands types de milieux naturels - Données PNRVA, CBNMC, BIOME

| Grand milieu | Surface (ha) et % de recouvrement du site | Etat sommaire du milieu | Principaux habitats I.C. | Principales espèces I.C. (Annexe II) | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et activités humaines |
|---|---|--|---|--------------------------------------|---|
| LANDES | 2 738,1 ha 44,77 % | Favorable à moyen | 4030, 4060, 5120, 4080 | | Pâturage extensif compatible. Menaces : écobuage, abandon de pâturage |
| PELOUSES (pâturages et prairies de fauche) | 2 406,6 ha 39,34 % | Moyen (dégradation locale surtout en partie basse du site) | 6210, 6230) | | Poursuite du pastoralisme et des pratiques agricoles extensives compatibles Menaces : . abandon du pâturage → landification, . intensification des pratiques agricoles . mutation des estives en prairies de fauche |
| MILIEUX HUMIDES | 434,1 ha 7,10 % | Favorable à moyen | 6410, 6430, 7110, 7120, 7140, + Bas marais (54,4) + Zones de sources (54,1) | | Activité agricole extensive compatible. Menaces : surpâturage, piétinement, captages, drainage, tentatives d'assèchement |
| MILIEUX FORESTIERS | 370,6 ha 6,06 % | Favorable à moyen | 9120, 9130, 9140, 9180 | Buxbaumia viridis | Plans d'aménagements forestiers compatibles (prise en compte de l'intérêt patrimonial) Menaces : exploitation précoce des forêts, coupe rase, plantations résineux, abrutissement par les animaux. |
| MILIEUX ROCHEUX | 128 ha 2,09 % | Favorable à moyen (dalles de l'Arpon du Diable) | 8110, 8220, 8230 | Ligularia sibirica | Menaces : Aménagements pour escalade Piétinement lié à une trop grande fréquentation |
| EAU LIBRE | 1,1 ha 0,02 % | Milieu artificiel | | | Retenue liée à une microcentrale |
| AMENAGEMENTS ANTHROPIQUES (routes, pistes, burons...) | 38,4 0,63%) | | | | Peu d'aménagements sont envisagés sur le site |

Figure n°8 : Cartographie des grands milieux sur les secteurs Est et Ouest

5.6.2 – Les habitats d'intérêt communautaire

Les relevés de terrain réalisés en 2006 par le conservatoire botanique du Massif Central sur le secteur Ouest et par BIOME sur le secteur Est ont permis d'identifier 22 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires. L'ensemble de ces habitats recouvre 5 380 ha, soit 88 % de la surface du site, ce qui en fait un site exceptionnel.

TABLEAU N° 5 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE 92/43 HABITATS/FAUNE/FLORE

| HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRE | CODE NATURA 2000 | SURFACE (HA) ET % DU SITE | DESCRIPTION SOMMAIRE | ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE | ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE CONTINENTALE |
|--|------------------|---------------------------|--|--|---|
| Landes acidiphiles subalpines du Massif Central | 4030.14 | 1 890,92 30,91 % | L'habitat générique très répandu et couvrant des superficies très importantes est très représentatif du site, il offre une grande diversité de faciès en fonction de l'altitude, de la position topographique et de l'exposition des versants, il se présente sous la forme de groupements où dominant <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Vaccinium uliginosum</i> , associées à la Callune. Alliance du <i>Genisto pilosae</i> – <i>Vaccinon uliginosi</i> | Bon | Mauvais |
| Landes acidiphiles thermophiles du Massif Central | 4030.17 | 5,43 ha 0,09 % | Groupe à Callune commune et Fétuque paniculée assez rare en Auvergne, se développe sur les hauts de versant en position d'adret, en mosaïque étroite avec les formations herbacées à Fétuque paniculée. Habitat peu représentatif mais de grande valeur patrimoniale. Alliance du <i>Calluno vulgaris</i> <i>Arctostaphyllion uvae ursi</i> | Bon à très bon | Mauvais |
| Landes alpines et boréales | 4060-3 | 24,10 ha 0,39 % | L'habitat est représenté par trois groupements élémentaires : - la lande subalpine à Camarine noire et Airelle des marais. Habitat très localisé et ponctuel peu représentatif du site, lié à des conditions écologiques particulières [sommets de corniches sur versants froids. Intérêt patrimonial fort [(présence de <i>Huperzia Selago</i> (annexe V)] - la lande subalpine à Raisin d'ours et Genévrier nain (<i>Juniperion nanae</i>) : groupe très fragmentaire présent ponctuellement sur les rebords de crêtes et arêtes sommitales. - la lande subalpine à Genévrier nain sur phonolites (<i>Juniperion nanae</i>) se développe sur les pentes rocheuses des principaux pointements phonolitiques (Puy Griou, Roc d'Hozières), fort revêtement du Genévrier nain | Moyen | Inadéquat |
| Fourrés de <i>Salix</i> Spp subarctiques | 4080 | 12,41 ha 0,20 % | Fourré subalpin à Saule bicolore et Saule des lappons (alliance <i>Salicetum bicolore</i> – <i>Lapponum/Salion lapponi glaucosericea</i>) se développe autour des tourbières de pente et en bordures des ruisselets en exposition froide. Fragmentaire sur le secteur Ouest et peu représentatif, cet habitat est plus représenté à l'Est et notamment dans le Cirque de Chamalières. Valeur patrimoniale élevée en tant que végétation rélictuelle à caractère boréo-arctique | Bon à mauvais selon pression de pâturage et aménagement de captages pour abreuvement des animaux domestiques | Inadéquat |
| Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> | 5120-1 | 653,98 ha 10,69 % | La lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif (<i>Tencrio scoradoniae</i> – <i>Cytisetum purgantis/Cytisium oromediterraneo</i> – <i>Scoparii</i>) occupe de grandes surfaces colonisant les pentes rocheuses thermophiles. L'habitat est en progression sur le site par abandon du pâturage. Habitat représentatif du site de valeur patrimoniale faible. | Bon | Favorable |

| | | | | | |
|--|----------|----------------------|---|--|-----------|
| Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires | 6210-19 | 35,556 ha 0,58 % | Ce type de pelouse se développe de manière privilégiée à l'étage montagnard sur les versants ensoleillés sur roche volcanique trachytique, elle est dominée par le Brachypode penné qui s'étend en larges nappes, le cortège floristique comprend l'œillet de Montpellier et le Genêt ailé. Peu représentatif du site, il est seulement présent sur deux secteurs | Moyen (progression du genêt purgatif) | Mauvais |
| Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes | 6230* | | Habitat typique du site se présentant sous la forme de vastes pelouses diversifiées où le Nard domine. On distingue plusieurs faciès. | Moyen (dégradations locales) | Mauvais |
| | 6230.14* | 845,58 ha 13,83 % | → les pelouses acidiphiles subalpines qui occupent de grandes surfaces au-dessus de 1500 m d'altitude. Parmi celles-ci, les Nardaies subalpines primaires à Euphrasie naine et Trèfle des Alpes se développent dans les combes à neige occupant des petits secteurs disséminés sur le site pour une superficie estimée à 10,5 ha, sur le secteur Ouest. | | |
| | 6230.4* | 613,56 ha 10,03 % | → les pelouses acidiphiles montagnardes (violion caninae) sont surtout présentes sur le secteur Est (altitude plus faible surtout au niveau des plateaux, elles sont typiques. Ces pelouses à œillet des bois et fenouil des Alpes sont en situation plus ou moins ensoleillée et peuvent présenter des faciès dégradés liés à la pression des animaux dans certains secteurs (autour des burons). | | |
| | 6230* | 709,39 ha 11,59 % | → la pelouse montagnarde à subalpine à Nard raide (Nardion strictae ou Violion caninae) généralement de vaste extension, de composition floristique plus ou moins diversifiée correspondant aux nardaies physiologiques d'origine anthropique (caractère secondaire affirmé). Cette nardaie peut être dégradée, les surfaces les plus dégradées ont été retirées du rattachement à la Directive Habitats. Habitat représentatif du site Natura 2000 de bonne valeur patrimoniale. | | |
| Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux | 6410.11 | 37,12 ha 0,61 % | Localisée dans les fonds de vallon aux altitudes les plus basses du site, cet habitat présente des superficies réduites sur le secteur Ouest. Il est un peu plus fréquent sur le secteur Est. L'habitat est constitué par le Bas-marais tourbeux à Selin des Pyrénées et Jonc à sépales aigus et par le bas marais à Renouée bisorte et Molinie bleue, habitat typique avec une influence montagnarde nette comprenant plusieurs taxons patrimoniaux (Drosera rotundifolia...). Alliance polygonobistortae juncenion acutiflori | Bon | Mauvais |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | | Représentatives du site Natura 2000, elles sont largement répandues sur les versants frais, occupant de nombreuses stations souvent de faible surface. On peut distinguer : | Bon | Inadéquat |
| | 6430.2 | 7,36 ha 0,12 % | - les mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes [Filipendulo ulmariae – Petasition – Végétation exubérante où dominant Filipendula ulmaria et Angelica sylvestris, elles occupent les bordures de ruisseaux et/ou les lisières de forêts au contact de l'arrivée d'écoulements. Habitat riche. | | |
| | 6430.8 | 42,90 ha 0,70 % | - Les mégaphorbiaies à Adenostyle à feuilles d'alliaire (Adenostylin allariae) associée à la Cicerbite des Alpes ou à la Fougère alpestre se développent sur des substrats très frais au niveau de couloirs d'érosion ombragés en contrebas des falaises en cours de désagrégation ainsi que sur les éboulis. Ce sont des habitats très diversifiés d'intérêt patrimonial fort et représentatif du site. | | |
| | 6430.10 | 123,61 ha | - Les Mégaphorbiaies à Calamagrostis faux roseau | | |

| | | | | | |
|---|--------|--------------------|---|-----------------------|-----------|
| | | 2,02 % | (Calamagrostion arundinaceae) se rencontrent sur les versants frais (ubac) sur de plus grandes surfaces ainsi que dans les couloirs frais et ombragés. Habitat typique et représentatif faisant partie des habitats les plus riches et diversifiés d'Auvergne. | | |
| Tourbières hautes actives | 7110* | 0,81 ha 0,01% | Habitat peu représentatif du site, très ponctuel et couvrant à chaque fois des superficies très réduites (quelques m²). Il se présente sous la forme de coussins de sphaignes se développant souvent à partir d'un support rocheux. Abondance de Rossolis à feuilles rondes (Drosera) Andromède polifolia est également présente conférant à l'habitat une valeur patrimoniale élevée. | Mauvais | Mauvais |
| Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle | 7120.1 | 0,16 ha 0,003% | Tourbière en voie d'assèchement à sphaignes, à Trichophorum cespitosum et Eriophorum vaginatum et Molinie sur très faible épaisseur de tourbe. Habitat très rare dans les Monts du Cantal, peu représentatif, sans espèce patrimoniale sur le site. Habitat en fin d'évolution qui est lentement colonisé par une flore de lande (Sphagnion medii) | Mauvais | Inadéquat |
| Tourbières de transition et tremblants | 7140.1 | 8,28 ha 0,14% | Alliance du Caricion lasiocarpae se présentant sous la forme d'un marécage inondé dominé par les prêles et le trèfle d'eau (Menyanthes). Habitat enrichi en espèces montagnardes issues des groupements de sourcins et de tourbières de pentes limitrophes. Localisé à la haute vallée de l'Epi, peu représentatif du site, il abrite nombre de taxons remarquables et protégés par divers statuts lui conférant une valeur patrimoniale certaine. | Bon | Mauvais |
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival | 8110.5 | 59,29 ha 0,97 % | Eboulis grossiers constitués de gros blocs de roches volcaniques issus de la désagrégation des rochers et falaises, caractérisés par une végétation peu recouvrante sauf sur les marges. Trois types d'éboulis ont été distingués : - Faciès d'Eboulis secs à Dryopteris des montagnes (Alliance du Dryopterion abbreviatae) le plus largement répandu dominé par la Fougère avec le Dryopteris des montagnes dominant. - Faciès d'éboulis à Allosore à feuilles crispées (alliance de l'Allosuro crispis – Athyrion alpestris) + présent sur le secteur Est du site. - Faciès d'éboulis subalpin à Galéopsis ladanum et Biscutelle d'Auvergne (Alliance du Galéopsis talia segetum) cantonné au cirque de Rombière sur éboulis plus fins. | Bon | Favorable |
| Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique | 8220.8 | 37,86 ha 0,62 % | Cet habitat correspond aux parois et falaises de laves ou de brèches volcaniques et caractérise les végétations chasmophytiques colonisant les fentes et anfractuosités de ces rochers. Il regroupe deux associations végétales bien connues : la végétation à saxifrage de Lamotte et la végétation hygrosclérophile à Saxifrage à feuilles d'Epervière, toutes deux relevant de l'alliance du Dianthion gratianopolitani. L'habitat est fréquent et largement répandu, il est à ce titre représentatif du site Natura 2000. La dimension verticale n'étant pas prise en compte dans la projection cartographique, les superficies apparaissent artificiellement faibles. L'intérêt patrimonial est très élevé en raison du caractère endémique des groupements, de la présence de plusieurs reliques glaciaires et de très nombreuses espèces à statut de protection dont une espèce de l'annexe II de la Directive (Ligularia sibirica). | Bon | Favorable |
| Roches siliceuses avec végétation pionnière | 8230.2 | 28,14 ha 0,46 % | Habitat des dalles rocheuses souvent assez planes portant une maigre flore souvent colorée avec des | Bon à moyen (crête de | Favorable |

| | | | | | |
|---|---------|---------------------|---|--------------------|-----------|
| du Sedo-Scléranthion ou du Sedo Albi Veronicion dillenii | | | espèces crassuléscentes assez recouvrantes. Ces végétations occupent de faibles surfaces en versant Sud essentiellement ou en situation exposée (crêtes, sommets de rochers...) Habitat variable avec deux groupements élémentaires prépondérants : - la pelouse pionnière vivace acidiphile à Silène des rochers et Orpin annuel, - la pelouse pionnière vivace acidiphile à Joubarbe toile d'araignée et Fétuque d'Auvergne. Diversité végétale localement élevée avec taxons rares (Silene ciliata, Bupleurum ranunculoïdes Euphorbia verrucosa...) conférant à cet habitat une valeur patrimoniale élevée. Représentatif du site. | l'Arpon du Diable) | |
| Hêtraies acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus | 9120.4 | 59,40 ha 0,97 % | Cet habitat se présente sous la forme de hêtraies sapinières et hêtraies pures à Canche flexueuse et Luzule des neiges (alliance du Luzula luzuloïdes – Fagenion Sylvaticae) sur sol souvent peu épais et maigre, présent sur les croupes rocheuses. Le cortège herbacé est caractérisé par des espèces acidiphiles (Vaccinium myrtillus, Blechnum spicant). Habitat assez représentatif du site surtout sur le secteur Est où il est plus répandu. Valeur patrimoniale moyenne sauf pour les faciès des bords d'écoulements acidiphiles avec une flore à Listera cordata, Luzula Luzulina, Blechnum spicant mélangé à une flore de sourcins. | Bon à moyen | Inconnu |
| Hêtraies de l'Asperulo Fargetum | 9130.1 | 72,40 ha 1,18 % | Sapinières ou hêtraies avec une flore au sol assez développée et riche, les arbres sont généralement bien conformés et hauts (boisements de bonne productivité). Habitat bien représenté en forêt domaniale de Murat. Ces hêtraies sapinières à Dentaire pennée (Alliance de l'Eu-Fagenion Sylvaticae) sont absentes sur les versants Ouest du site. Elles abritent de nombreuses espèces patrimoniales (Lilium Martagon, Epipogium aphyllum, Circea alpina, Cardamine pentaphyllos...). Habitat représentatif du secteur Est du site absent sur le secteur Ouest. | Moyen | Inadéquat |
| Hêtraies subalpines médio européennes à Acer et Rumex arifolius | 9140.3 | 109,58 ha 1,79 % | Forêt d'altitude aux frondaisons basses (< 10 m), aux arbres à troncs tortueux. Présence fréquente de clairières ; ouvertures naturelles et absence de toute exploitation forestière. Ces hêtraies subalpines (Alliance de l'Acerion pseudoplatani) présentent des faciès différents : - la hêtraie subalpine type à canopée basse mais développée avec Abies et Fagus - la frange à Sorbiers subalpine qui correspond à une reconolisation par Sorbus aucuparia et Betula pubescens de calamagrostidaies. - la hêtraie subalpine acidiphile pauvre en espèce (variante alticole de la hêtraie à Luzule). Habitat assez représentatif du site notamment sur ses marges. Valeur patrimoniale intéressante de cet habitat avec notamment la présence de Buxbaumia viridis espèce de l'annexe II de la Directive Habitats | Bon | Inconnu |
| Forêts de pente, éboulis ou ravins du tilio acerion | 9180.6* | 1,23 ha 0,02% | L'habitat relevé uniquement au Nord du Roc d'Hozières, consiste en un jeune peuplement d'Erable sycomore colonisant un couloir en exposition NNW. Le boisement est soumis épisodiquement à des coulées d'avalanches, ce qui limite la colonisation du milieu par des essences dryades telles que le hêtre et le sapin pectiné. Du fait de son unicité et de sa faible surface, cet habitat est considéré comme très peu représentatif du site Natura 2000. | Inconnu | Favorable |

| | | | | | |
|---|--|------------------------|---|--|--|
| TOTAL : 21 habitats d'intérêt communautaire Dont trois prioritaires* | | 5 378,96 ha 87,93 % | 3 207,48 ha Habitats d'intérêt communautaire 2 171,58 ha Habitats prioritaires | | |
|---|--|------------------------|---|--|--|

5.6.3 – Autres habitats ne relevant pas de la directive

TABLEAU N° 6 : AUTRES HABITATS

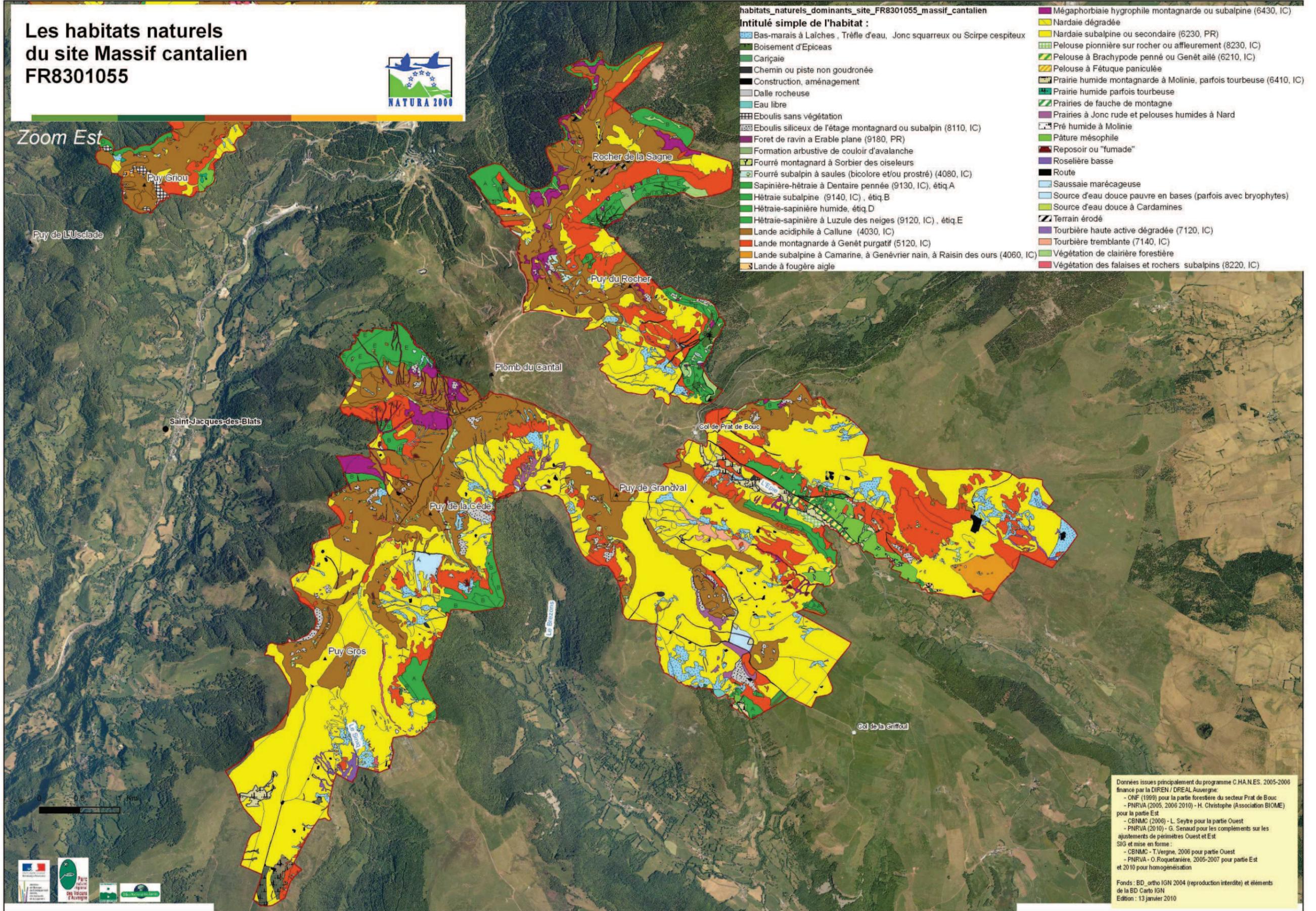
| HABITAT | GODE CORINE BIOTOPE | SURFACE EN HA ET % DU SITE | DESCRIPTION SOMMAIRE |
|---|---------------------|----------------------------|---|
| Eaux douces | 22.1 | 1,11 (0,02%) | Eaux douces stagnantes mésotrophes. Retenue de la microcentrale hydroélectrique près des sources du Ruisseau des Cros |
| Landes à fougères | 31.86 | 5,38 (0,09 %) | Formations à Fougère aigle |
| Clairières herbacées forestières | 31.87 | 9,71 (0,16%) | Communautés végétales des coupes forestières à Epilobe en épis, framboisier et Digitales |
| Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés | 35.1 | 43,40 (0,71%) | Pelouse montagnarde à subalpine à Nard raide variante dégradée |
| Pelouses mésophiles et thermophiles à Féтуque paniculée | 36.33 | 134,80 (2,21%) | Habitat présent sur les hauts des versants en exposition chaude avec Campanula glomerata, Senecio doronicum, Crépis consysifolia... |
| Prairies humides mésotrophes | 37.2 | 11,95 (0,19%) | Prairie à Jonc diffus et Cirse des marais Prairie à scirpe des bois. |
| Prairies à Molinie et pelouses à Nard | 37.32 | 33,11 (0,55%) | Nardaies hygroclines en transition avec les nardaies, présentes dans les secteurs humides |
| Communautés alpines à Patience alpine | 37.88 | 21,43 (0,35%) | Végétation des reposoirs à animaux avec présence de Patience subalpine et Chenopodium bonus henricus présente sous la forme de lambeaux fragmentaires. |
| Prairies mésophiles | 38.1 | 74,69 (1,23%) | Prairies intensivement pâturées et les plus fertilisées dans lesquelles les espèces caractéristiques des nardaies ont fortement régressé |
| Prairies fauchées montagnardes | 38.3 | 8,73 (0,15%) | Prairie de fauche, résultant de la mutation de pâturage d'estives |
| Hêtraies sapinières humides du Massif Central | 41.14 | 74,57 (1,22%) | Hêtraie sapinière à Scille lis jacinthe qui peut être en chablis ou pâture (Scilio lilio hyacinthi – Fagetum sylvaticae) |
| Reboisements d'épicéas | 42.26 | 3,49 (0,06%) | Plantations récentes |
| Bois de Sorbiers sauvages | 41.E | 40,92 (0,67%) | Fourrés pionniers et boisements à Sorbiers se développant à la limite supérieure des forêts |
| Saussaies marécageuses | 44.92 | 1,82 (0,03%) | Saulaies hygrophiles n'hébergeant plus de Saule bicoloré, localisées aux basses altitudes du site |
| Roselières basses | 53.14 | 15,68 (0,26%) | |
| Magno cariçaie mésotrophe | 53.20 | 0,710 (0,01%) | Habitat se développant sur des sols engorgés représenté par une Magnocariçaie à Laïche à becs |
| Sources d'eaux douces à briophytes | 54.11 | 84,95 (1,38%) | Végétation fontinale caractérisée par des mousses Bryum schleicheri, Dorine à feuilles opposées et/ou à Grassette commune |
| Bas marais acides | 54.4 | 106,71 (1,74%) | Habitat ponctuel le plus souvent mais pouvant couvrir des superficies importantes. Présence d'espèces patrimoniales –Bartsia alpine, Gentiana verna, Mutillina purpurea, Drosera, Salix bicolor...) |
| Eboulis | 61 | 31,10 (0,51%) | Eboulis à blocs sans végétation |
| Dalles rocheuses | 62.3 | 0,04 (0,00%) | |
| Formation des couloirs d'avalanche | ? | 3,83 (0,6%) | Formations arbustives (saules, bouleaux, framboisiers) |
| Terrains érodés, chemins, pistes | ? | 37,31 (0,61%) | Reposoirs d'animaux, terrassements divers près des burons le plus souvent |
| Plantations d'épicéas, de sapins exotiques, de Douglas... | 83.31 | 1,09 (0,02%) | |
| Végétation anthropique autour des burons | 86.2 | 12,03 (0,19%) | |
| TOTAL | | 736,80 (12,05%) | |

Figure n°9 : Cartographie des habitats naturels, secteurs Est et Ouest (2 cartes) :

Les habitats naturels du site Massif cantalien FR8301055



Zoom Est



- habitats_naturels_dominants_site_FR8301055_massif_cantalien
- Intitulé simple de l'habitat :**
- Bas-marais à Laïches, Trèfle d'eau, Jonc squarreux ou Scirpe cespiteux
 - Boisement d'Épicéas
 - Carriçaie
 - Chemin ou piste non goudronnée
 - Construction, aménagement
 - Dalle rocheuse
 - Eau libre
 - Eboulis sans végétation
 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard ou subalpin (8110, IC)
 - Forêt de ravin à Erable plane (9180, PR)
 - Formation arbustive de couloir d'avalanche
 - Fourré montagnard à Sorbier des oiseleurs
 - Fourré subalpin à saules (bicolore et/ou prostré) (4080, IC)
 - Sapinière-hêtraie à Dentaire pennée (9130, IC), étiqu.A
 - Hêtraie subalpine (9140, IC), étiqu.B
 - Hêtraie-sapinière humide, étiqu.D
 - Hêtraie-sapinière à Luzule des neiges (9120, IC), étiqu.E
 - Lande acidiphile à Callune (4030, IC)
 - Lande montagnarde à Genêt purgatif (5120, IC)
 - Lande subalpine à Camarine, à Genévrier nain, à Raisin des ours (4060, IC)
 - Lande à fougère aigle
 - Mégaphorbiaie hygrophile montagnarde ou subalpine (6430, IC)
 - Nardaie dégradée
 - Nardaie subalpine ou secondaire (6230, PR)
 - Pelouse pionnière sur rocher ou affleurement (8230, IC)
 - Pelouse à Brachypode penné ou Genêt ailé (6210, IC)
 - Pelouse à Fétuque paniculée
 - Prairie humide montagnarde à Molinie, parfois tourbeuse (6410, IC)
 - Prairie humide parfois tourbeuse
 - Prairies de fauche de montagne
 - Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard
 - Pré humide à Molinie
 - Pâturage mésophile
 - Reposoir ou "fumade"
 - Roselière basse
 - Route
 - Saussaie marécageuse
 - Source d'eau douce pauvre en bases (parfois avec bryophytes)
 - Source d'eau douce à Cardamines
 - Terrain érodé
 - Tourbière haute active dégradée (7120, IC)
 - Tourbière tremblante (7140, IC)
 - Végétation de clairière forestière
 - Végétation des falaises et rochers subalpins (8220, IC)

Données issues principalement du programme C.H.A.N.E.S. 2005-2006 financé par la DIREN / DREAL Auvergne:

- ONF (1999) pour la partie forestière du secteur Prat de Bouc
- PNRVA (2005, 2006-2010) - H. Christophe (Association BIOME) pour la partie Est
- CBNMC (2006) - L. Seytre pour la partie Ouest
- PNRVA (2010) - G. Senaud pour les compléments sur les ajustements de périmètres Ouest et Est

SIG et mise en forme :

- CBNMC - T. Vergine, 2006 pour partie Ouest
- PNRVA - O. Roquetanière, 2005-2007 pour partie Est et 2010 pour homogénéisation

Fonds : BD_ortho IGN 2004 (reproduction interdite) et éléments de la BD Cartho IGN
Edition : 13 janvier 2010

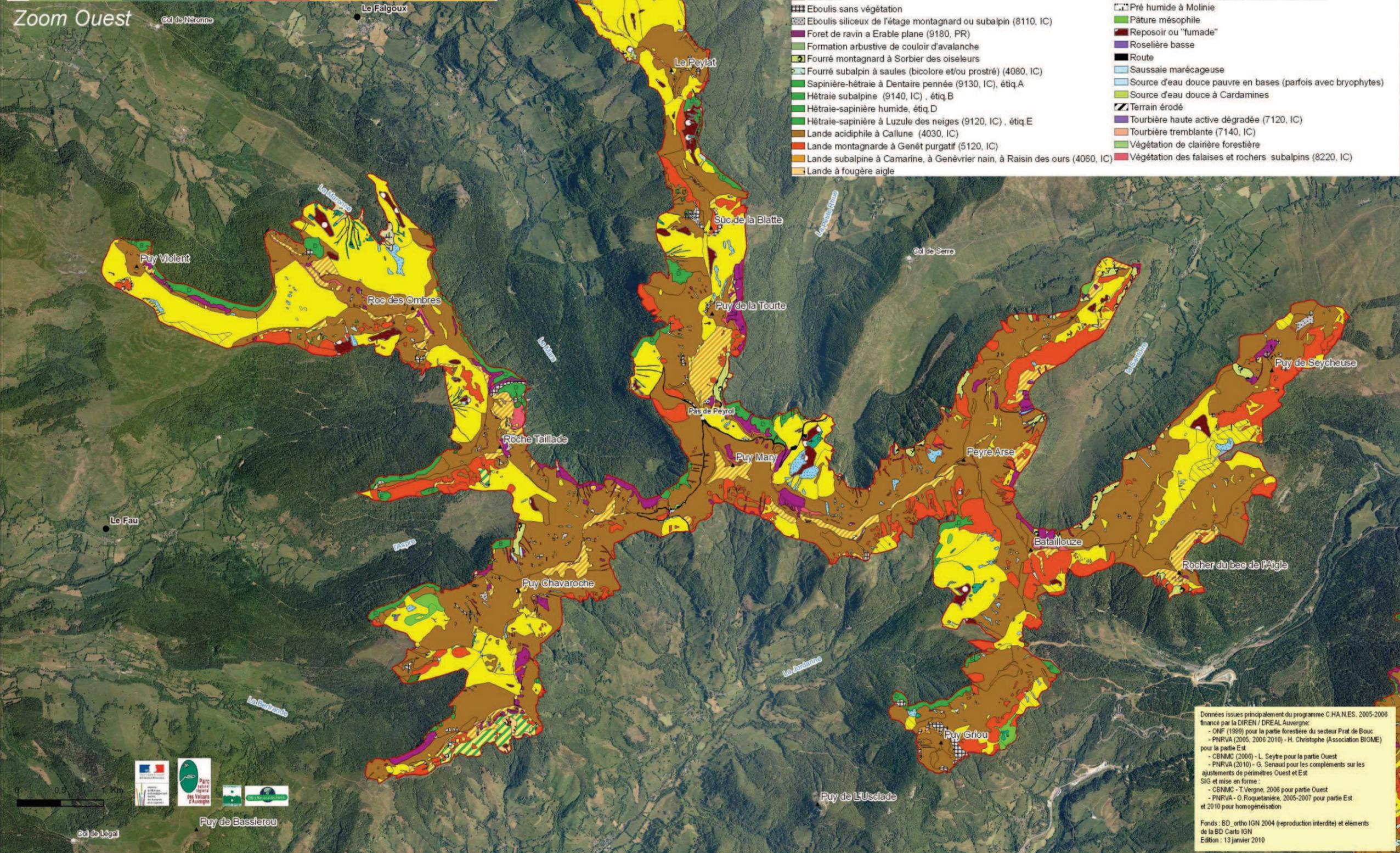


Les habitats naturels du site Massif cantalien FR8301055



- perimetre_revise_massif_cantalien_FR8301055_avr2010
habitats_naturels_dominants_site_FR8301055_massif_cantalien
- Intitulé simple de l'habitat :**
- Bas-marais à Laïches, Trèfle d'eau, Jonc squarreux ou Scirpe cespiteux
 - Boisement d'Épicéas
 - Carrière
 - Chemin ou piste non goudronnée
 - Construction, aménagement
 - Dalle rocheuse
 - Eau libre
 - Eboulis sans végétation
 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard ou subalpin (8110, IC)
 - Forêt de ravin à Érable plane (9180, PR)
 - Formation arbustive de couloir d'avalanche
 - Fourré montagnard à Sorbier des oiseaux
 - Fourré subalpin à saules (bicolore et/ou prostré) (4080, IC)
 - Sapinière-hêtraie à Dentaire pennée (9130, IC), étiq.A
 - Hêtraie subalpine (9140, IC), étiq.B
 - Hêtraie-sapinière humide, étiq.D
 - Hêtraie-sapinière à Luzule des neiges (9120, IC), étiq.E
 - Lande acidiphile à Callune (4030, IC)
 - Lande montagnarde à Genêt purgatif (5120, IC)
 - Lande subalpine à Camarine, à Genévrier nain, à Raisin des ours (4060, IC)
 - Lande à fougère aigle
 - Mégaphorbiaie hygrophile montagnarde ou subalpine (6430, IC)
 - Nardaie dégradée
 - Nardaie subalpine ou secondaire (6230, PR)
 - Pelouse pionnière sur rocher ou affleurement (8230, IC)
 - Pelouse à Brachypode penné ou Genêt ailé (6210, IC)
 - Pelouse à Fétuque paniculée
 - Prairie humide montagnarde à Molinie, parfois tourbeuse (6410, IC)
 - Prairie humide parfois tourbeuse
 - Prairies de fauche de montagne
 - Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard
 - Pré humide à Molinie
 - Pâturage mésophile
 - Reposoir ou "fumade"
 - Roselière basse
 - Route
 - Saussaie marécageuse
 - Source d'eau douce pauvre en bases (parfois avec bryophytes)
 - Source d'eau douce à Cardamines
 - Terrain érodé
 - Tourbière haute active dégradée (7120, IC)
 - Tourbière tremblante (7140, IC)
 - Végétation de clairière forestière
 - Végétation des falaises et rochers subalpins (8220, IC)

Zoom Ouest



Données issues principalement du programme C.H.A.N.E.S. 2005-2006 financé par la DIREN / DREAL Auvergne :

- ONF (1999) pour la partie forestière du secteur Prat de Bouc
- PNRVA (2005, 2006-2010) - H. Christophe (Association BIOME) pour la partie Est
- CBNMC (2006) - L. Seytre pour la partie Ouest
- PNRVA (2010) - G. Senaud pour les compléments sur les ajustements de périmètres Ouest et Est

SIG et mise en forme :

- CBNMC - T.Vergne, 2006 pour partie Ouest
- PNRVA - O. Roquetanière, 2005-2007 pour partie Est et 2010 pour homogénéisation

Fonds : BD_ortho IGN 2004 (reproduction interdite) et éléments de la BD Cartho IGN
Edition : 13 janvier 2010



5..6.4 – Espèces d'intérêt communautaire (Annexes II, IV, V de la directive 92/43)

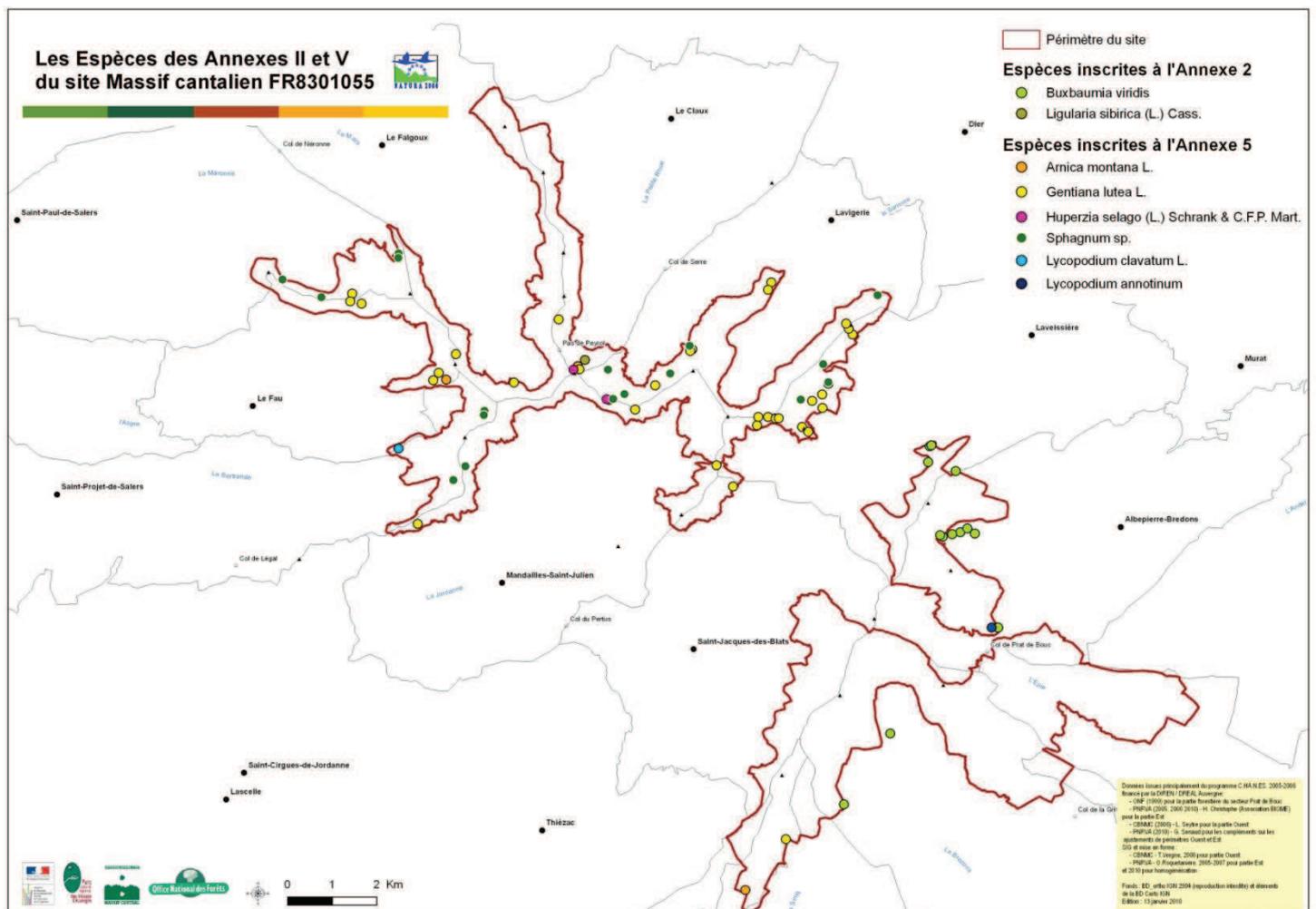
TABLEAU N° 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DONNEES CBNMC (OUEST) ET BIOME (EST)

| NOM D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE LATIN (NOM COMMUN) | CODE N2000 + Annexe Directive | Estimation de la population | DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'HABITAT | ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE DU SITE | ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE |
|--|-------------------------------|--|---|--|--|
| Ligularia sibirica (Ligulaire de Sibérie) | 1758 Annexe II et IV | 50 à 100 pieds | L'espèce est présente sur une seule station dans le site Natura 2000, sur les parois rocheuses suintantes des Roches Taillades surplombant le cirque de la Petite Rhue. Ces conditions stationnelles sont atypiques pour l'espèce présente habituellement dans les complexes tourbeux (bas marais, prairies tourbeuses). Elle est présente sur sept couloirs verticaux où elle pousse à proximité de cascates. Les individus présentent une taille réduite. Compte tenu de la forte déclivité et de la nature suintante des pentes rocheuses, l'espèce peut être considérée comme peu menacée. Station atypique pour cette plante bien présente dans les tourbières du Cézallier. | Moyen | Inadéquat |
| Buxbaumia viridis (Buxbaumie verte) | 1386 Annexe II | ≈ 700 sporophytes 13 stations identifiées dont plusieurs en limite de site. Cependant, la plupart des stations sont situées dans la Réserve Biologique Intégrale | Espèce forestière se développant sur des troncs ou souches en décomposition à terre, dans des endroits humides et frais notamment près des ravins avec petits cours d'eau. Cette mousse croît indifféremment sur les résineux et les feuillus (hêtres). 13 stations ont été identifiées avec des effectifs plus ou moins importants. Cependant, la Forêt Domaniale de Murat semble très favorable à cette espèce (90% des pieds y sont localisés). Cette espèce n'a pas été identifiée sur le secteur Ouest, il est vrai que le périmètre déborde rarement en forêt. Cette espèce de « l'ombre » craint la mise en lumière lors des coupes forestières. | Bon | Favorable |
| Erebia Sudetica Moiré des Sudètes | 1069 Annexe IV | Inconnu | Petit papillon marron des prairies humides, les chenilles se fixent sur diverses graminées. Présence d'un noyau de population isolé dans les Monts du Cantal | Inconnu | Inconnu |
| Parnassius apollo | 1057 Annexe IV | Inconnu | Papillon de grande envergure ; les ailes présentent des dessins et ocelles noirs et rouges sur fond crème. Les chenilles se nourrissent de crassulacées (orpin, sedum, joubarbe). Espèce montagnarde exigeante (espaces ouverts, froid l'hiver, ensoleillé l'été...) | Inconnu | Mauvais |
| Parnassius mnenmosyne Semi Apollon | 1056 Annexe IV | Inconnu | Papillon montagnard des estives, la chenille est hôte de la corydale. | Inconnu | Mauvais |
| Lycopodium annotinum (Lycopode à feuilles de Génévrier) | Fp 01 Annexe V | 1 station (1M ² environ) | Une seule petite station (1m ²) en Forêt Domaniale de Murat a été identifiée, cette dernière a été dégradée par une coupe forestière en bordure d'un ruisseau dans des conditions très froides (versant N). Cette espèce est très rare dans le Cantal (2 stations) où elle se trouve en limite de son aire de répartition. Espèce sciaphile des forêts montagnardes froides. | Mauvais | Inadéquat |
| Lycopodium clavatum (Lycopode en massue) | Fp 02 Annexe V | Environ 100 pieds 10 stations | Plante des landes acides et des nardaises subalpines en voie de colonisation par les Ericacées. Espèce peu fréquente d'intérêt patrimonial moindre avec un nombre de stations assez important mais avec peu d'individus. Le maintien du pâturage dans les landes est nécessaire pour cette espèce. | Moyen | Mauvais |
| Huperzia selago (Lycopode sélagine) | Fp 03 Annexe V | > 100 pieds 20 stations | Plante exigeante sur les conditions d'humidité et de fraîcheur qui sont satisfaites essentiellement sur les versants exposés au Nord, sur les vires rocheuses ou dans les éboulis à gros blocs (8110). De nombreuses stations ont été identifiées sur le secteur Ouest du site. Cette plante pourrait être indicatrice dans le cadre de l'étude de l'influence du changement climatique sur la végétation. | Bon | Mauvais |

| | | | | | |
|--|-------------------|-----------------------------|--|-----|-----------|
| Arnica montana (Arnica des montagnes) | Fs 02 Annexe V | Non dénombré Abondante | Espèce d'affinité montagnarde, présente sur l'ensemble du site et localement très abondante. Espèce liée aux habitats acidiphiles des landes acidiphiles, des nardaies ou des Calamagrostidaies. | Bon | Inadéquat |
| Gentiana lutea | Fs 06 Annexe V | Non dénombrée Abondante | Cette espèce est localement abondante sur le site, largement répartie dans tous les espaces ouverts de type landes, nardaies, calamagrostidaies, et même clairières forestières. Les rhizomes sont récoltés en Auvergne et entrent dans la confection de plusieurs boissons alcoolisées. | Bon | Inadéquat |
| Sphagnum sp (Sphaigne sp) | Fb Annexe V | > 10 000 (>100 stations) | Les sphaignes sont présentes dans les habitats humides de type bas marais, tourbières de pente, tourbières de transition et tremblants en de nombreux endroits, rarement sur de grandes surfaces. | | Mauvais |

De plus, le site héberge un très grand nombre d'espèces patrimoniales, hors Directive Habitats/Faune/Flore. Cette richesse spécifique fait des Monts du Cantal et du site un des réservoirs les plus remarquables de la biodiversité floristique en région Auvergne.

Figure n°10 : cartographie des espèces de l'annexe II



5.6.5 – AUTRES ESPECES PATRIMONIALES A STATUT DE PROTECTION (NATIONALE, REGIONALE)

→ 7 taxons à statut de protection nationale

- *Andromeda polifolia* – Andromède à feuilles de polium - 1 station dans le site (zone humide)
- *Carex limosa* – Laïche des borbiers (présent dans quelques rares zones humides)
- *Drosera rotundifolia* – rossolis à feuilles rondes – nombreuses zones humides
- *Epipogium aphyllum* – Epipogon sans feuilles – Forêts de feuillus ou résineux
- *Gagea lutea* – Gagée jaune – Forêts humides
- *Salix lapponum* – Saule des lapons – Saulaies surtout dans le massif du Plomb du Cantal
- *Saxifraga hieracifolia* – Saxifrage à feuilles d'épervière – versants froids des falaises et rochers autour du Puy Mary. Espèce présente uniquement dans les Monts du Cantal, absente ailleurs en France.

→ 32 taxons à statut de protection régionale

- *Alchemilla charbonneliana* - Buser ex charb. Alchemille de charbonnel – Falaises et rochers humides exposés au Nord
- *Androsace halleri* L- Androsace rosée – Arêtes rocheuses exposées au Nord, au gel et au vent
- *Arctostaphylos uva ursi* L – Raisin d'ours – Landes subalpines à genévriers nains.
- *Asplenium viride* – Doradille verte – Fissures des rochers en exposition froide
- *Bartsia alpina* – Bartsie des Alpes – Suintements, pelouses humides au pied des falaises
- *Biscutella arvernensis* – Lunetière d'Auvergne – Espèce endémique du Massif Central sur falaise, rochers et éboulis ensoleillés
- *Biscutella lamottei* – Lunetière de Lamotte – Endémique d'Auvergne sur rochers
- *Campanula latifolia* – Campanule à large feuilles – Forêts, mégaphorbiaies
- *Cardamine pentaphyllos* – Dentaire digitée – Hêtraies et hêtraies sapinières – secteur Est du site)
- *Carduus personata* – Chardon bardane –Lisières, clairières, mégaphorbiaies
- *Circea alpina* – Circée des Alpes – Mégaphorbiaies, lieux frais et humides des forêts
- *Colchearia pyrenaica* – Cranson des Pyrénées – Sources d'eaux douces, rochers et falaises suintantes
- *Corallorhiza* – Racine de corail – Hêtraies acidiphiles
- *Empetrum nigrum* – Camarine noire – Landes subalpines
- *Erigeron alpinus* – Erigeron des Alpes – Vires, replats et corniches rocheuses
- *Lilium martagon* – Lys martagon – Lisières et sous-bois des hêtraies – Mégaphorbiaies, Eboulis
- *Listera cordata* – Listère à feuilles en cœur – Sapinières hygrophiles (bordures de ruisseaux)
- *Luzula luzulina* – Luzule jaunâtre – Hêtraies, sapinières acidiphiles
- *Meconopsis cambrica* – Pavot jaune – Lisières forestières, mégaphorbiaies
- *Gymnadenia austriaca* – Nigritelle d'Autriche – Pelouses mésoxérophiles acidiclinales
- *Paradisea liliastrum* – Lis des Alpes – Espèce exceptionnelle en Auvergne localisée au Massif du Plomb du Cantal dans des landes subalpines
- *Pédicularis verticillata* – Pédiculaire verticillée – Parois et rochers frais et suintants, pelouses humides, localisée uniquement dans le massif du Puy Mary
- *Potentilla rupestris* – Potentille des rochers – Fente des rochers, dalles et vires rocheuses thermophiles

- Pulsatilla alpina subsp. apiifolia – Anémone soufrée – Pelouses et landes subalpines
- Pulsatilla vernalis – Anémone de printemps – Pelouses mésoxérophiles et landes à Callune et Raisin d’ours, nombreuses stations sur le secteur Est du site
- Salix bicolor – Saule bicolor – bas marais, tourbières de pente et mégaphorbiaies
- Saxifraga bryoides – Saxifrage faux bryum – Sommets et rochers frais du subalpin
- Sempervivum tectorum subsp. Arvenense – Jourbarbe d’Auvergne – Anfractuosités ensoleillées et xérophiles des rochers
- Silene ciliata – Silène cilié – Pelouses landes et pelouses subalpines dans le Massif du Plomb du Cantal
- Streptopus amplexifolius – Streptope à feuilles embrassantes – Clairières et sous-bois des hêtraies et sapinières d’altitude
- Traunsteinera globosa – Orchis globuleux – Pelouses subalpines pâturées
- Woodsia alpina – Woodsia alpin – Espèce extrêmement localisée (Ouest du Puy Mary), fentes et fissures des rochers secs exposés au Nord

De plus, le site héberge des taxons appartenant au livre rouge de la flore menacée de France, tomes I (espèces prioritaires) et II (espèces à surveiller) LRNI et LRNII – ou faisant partie de la liste rouge régionale LRRI (espèces prioritaires) et LRRII (espèces à surveiller).

6 – DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

6.1 – DÉMARCHE ET ENJEUX

Différentes activités s’exercent sur le site (agriculture, sylviculture, activités de pleine nature, tourisme...). L’analyse de l’impact de chacune d’entre elles sur le milieu est réalisée puis croisée avec les conditions optimales de préservation et de développement de ces habitats et espèces : les points sur lesquels il est nécessaire d’agir sont mis en évidence.

Cette analyse croisée met en évidence l’importance de la poursuite de certaines activités (notamment du pâturage) pour la conservation des habitats et espèces. L’enjeu prépondérant est de préserver voire de restaurer les habitats et espèces liés aux pelouses et landes subalpines garantes de diversité floristique et de la qualité des paysages des Monts du Cantal. Ces habitats agro pastoraux concourent à la très forte valeur patrimoniale du site. Cette analyse a été réalisée avec le concours de tous les acteurs locaux qui ont fait part de leurs pratiques et ont été associés à la définition des objectifs de gestion et aux mesures qui en découlent.

Cette démarche devrait faciliter l’adhésion des partenaires, l’acceptabilité des mesures et une meilleure appropriation du projet.

TABLEAU N°8 : ANALYSE DE L'IMPACT DES PRATIQUES SOCIO ECONOMIQUES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pratique favorable

Défavorable

Destructrice

| HABITATS ESPECES | | Landes acidiphiles – 4030 – 4060 - 5120 | Pelouses subalpines et montagnardes 6210 - 6230 | Milieux humides 6410 – 710 – 7120 – 7140 | Mégaphorbiaies et fourrés de saules 6430 - 4080 | Habitats rocheux 8110 – 8120 – 8230 | Habitats forestiers 9120 – 9130 – 9140 – 9180 | Buxbaumie verte 1386 | Ligulaire de Sibérie 1758 |
|------------------|---|---|---|--|---|---|---|-------------------------------------|---------------------------|
| ACTIVITÉS | | | | | | | | | |
| AGRICULTURE | Pâturage | Contient l'extension des landes | Evite la landification | Piétinement | Faavorable si adopté | Abrouitissement des saules | | | |
| | Fertilisation | | Banalisation des espèces floristiques | Amoindrit la diversité floristique | | | | | |
| | Mutation estivales en prairies de fauche | | Modification de la végétation si labour | Diversité floristique si gestion extensive | | | | | |
| | Ecobuage | Appauvrissement floristique | Contient l'extension | Appauvrit la diversité floristique | Développement de la Callune et de la Molinie | Appauvrissement de la diversité des habitats et espèces | Appauvrit la strate herbacée | | |
| | Abandon des pâturages | Extension de la lande | Landification des pelouses (disparition) | Favorise la Molinie – Perte de la biodiversité | | | | | |
| | Captages pour l'abreuvement des animaux | | | Risque d'assèchement et de piétinement | Risque d'assèchement et piétinement | | | | |
| SYLVICULTURE | Travaux d'exploitation (pistes forestières) | | | | | Création d'accès | Facilite la gestion | Disparition de stations | |
| | Coupes à blanc | | | | | Impact paysager | | Création de conditions défavorables | |
| | Plantations de résineux | | | | | Mutation de l'habitat | | Sans objet | |
| | Forêt de protection | | | | | Préservation des sols et habitats | | Préservation des stations | |

| | | | | | | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|---|---|---|----------------------|---|--------------------|---|--|
| | Réserve biologique forestière | | | | | | Suivi des habitats | Suivi des stations | |
| ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE | Randonnée | Piétinement habitats sensibles (4060) | Erosion des sols si fréquentation importante | Piétinement si fréquentation importante | | Piétinement des habitats des dalles rocheuses | | | |
| | Ski | | Augmentation de la fréquentation localement en facilitant l'accès | | | | | | |
| | Escalade | | | | | | | Impact de l'activité à mesurer sur les stations | |
| | Vol libre | | | | | | | | |
| | Chasse | | | | | | | | |
| EQUIPEMENTS | Routes et pistes pastorales | Facilité d'accès et donc augmentation de la fréquentation | | Destruction de l'habitat | | | | | |
| | Station de ski du Lioran | | Accès sur les crêtes via les téléphériques | | | | | | |
| | Captages AEP | | | Risque d'assèchement partiel | Risque d'assèchement | | | | |

6.2 – OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif général est de préserver voire favoriser la diversité des habitats et espèces des zones suprasylvatiques par des pratiques adaptées et notamment par la poursuite d'une activité agricole pastorale garante de la qualité patrimoniale et paysagère du site.

Afin d'atteindre cet objectif, six objectifs de développement durable ont été définis.

Ces objectifs décrits dans le tableau ci-après se déclinent en objectifs opérationnels qui nécessitent la mise en œuvre de mesures ou actions précises en lien avec les activités présentes sur le site, et acceptées par les acteurs chargés de les mettre en œuvre (tableau n° 9 ci-après).

Les mesures de gestion envisagées sont classées par thème :

- Gestion des milieux naturels (G)
- Suivis et études (S)
- Valorisation et sensibilisation (V)
- Animation du DOCOB (A)

TABLEAU N° 9 : ENJEUX/OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES

| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRIORITÉ | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | TYPE DE MESURES ENVISAGÉES | HABITATS/ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CONCERNÉES | ACTIVITÉS HUMAINES CONCERNÉES | COHERENCE AVEC LES PROGRAMMES EN COURS |
|--|--|---|--|--|--|
| <p>A – Promouvoir une gestion des pelouses et landes d'altitude conciliant intérêt économique, diversité écologique et favorisant les activités pastorales</p> <p>Priorité * * *</p> | <p>1/ Maintenir l'activité pastorale liée à la transhumance garante de la diversité des habitats et de l'attractivité paysagère du Massif Cantalien.</p> <p>2/ Contenir l'extension des landes et notamment des landes à genêt purgatif par le gyrobroyage si besoin et le pâturage.</p> <p>3/ Favoriser la diversité floristique des prairies de fauche existantes par une gestion fourragère extensive</p> | <p>Mesure Agro Environnementale N° 1 Landes et pelouse d'altitude</p> <p>MAET N°1</p> <p>MAET N°3 « Prairies fleuries »</p> | <p>Mosaïque d'habitats, de landes, pelouses, mégaphorbiaies... (4030, 6210, 6230, 6430...)</p> <p>5120 – Lande à genêt purgatif</p> <p>Prairies de fauche naturelles</p> | <p>Agriculture pastoralisme</p> <p>Agriculture pastoralisme</p> <p>Agriculture</p> | <p>Politique foncière des communes</p> <p>PAC favorisant la biodiversité</p> <p>Trames vertes Schéma de cohérence écologique</p> |
| <p>B – Préserver le bon état écologique des zones humides en adaptant les pratiques agricoles et gérant la ressource en eau</p> <p>Priorité * *</p> | <p>1/ Assurer une gestion agricole respectant la richesse et la fragilité des zones humides</p> <p>2/ Veiller au maintien d'un niveau hydrologique suffisant dans les zones humides et les ruisseaux de tête de bassin versant</p> | <p>MAET N°2 - Gestion des zones humides : mise en défens temporaire, installer des abreuvoirs hors zone humide</p> <p>- Gestion de la ressource en eau et des captages</p> <p>- Mettre en place les périmètres de protection des captages</p> <p>- Ne pas drainer</p> <p>Charte Natura 2000</p> | <p>. Prairies humides montagnardes - 6410 . Tourbières de transition et tremblants – 7110, 7120, 7140 . Saussaies subalpines - 4080</p> <p>. Prairies humides - 6410 . Zones de sourcins . Tourbières de transition et tremblants - 7140 . Saussaies subalpines - 4080</p> | <p>Agriculture pastoralisme</p> <p>Agriculture Collectivités (AEP)</p> | <p>SDAGE SAGE</p> <p>Contrats de rivière</p> <p>DCE</p> <p>Trames verte et bleue</p> <p>Schémas AEP</p> |
| <p>C – Favoriser une gestion sylvicole intégrant la richesse écologique, la protection des sols et la qualité des paysages</p> | <p>1/ Conserver et améliorer les habitats forestiers ainsi que les espèces d'intérêt communautaires par des pratiques adaptées</p> | <p>- Contrat forestier dans le cadre de la mesure 227 du PDRH</p> <p>- Charte Natura 2000</p> <p>- Adaptation du plan</p> | <p>. Hêtraies sapinières à Houx et Luzule des neiges - 9120 . Sapinières hêtraie à dentaire pernée - 9130 . Hêtraies subalpines à érable et oseille à feuilles d'Arum - 9140</p> | <p>Propriétaires, gestionnaires ONF, CRPF</p> | <p>Plans d'aménagement des forêts</p> |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| Priorité ** | 2/ Mettre en œuvre des dispositions particulières favorisant la biodiversité 3/ contribuer à la mise en œuvre d'une Réserve biologique forestière intégrale | d'aménagement forestier - Favoriser quelques îlots de sénescence - Protection de secteurs à Buxbaumie verte par des contrats forestiers - Charte Natura 2000 - Partenariat avec l'Office National des Forêts - Suivis paysagers et de végétation | . Buxbaumie verte . Hêtraies sapinières - 9130 . Sapinières hêtraies et hêtraies subalpines 9120, 9130, 9140 | Idem ci-dessus ONF Collectivités | Plan d'aménagement Forêt Domaniale de Murat Plan de gestion de la Réserve Biologique Forestière |
| D – Concilier la fréquentation du site, les activités de pleine nature et les aménagements avec la fragilité des sols volcaniques et le maintien des habitats d'intérêt communautaire Priorité*** | 1/ Organiser et maîtriser la fréquentation sur certains secteurs et notamment les zones de crêtes 2/ Concevoir les aménagements et les équipements en intégrant les richesses patrimoniales du site | - Réhabiliter les sentiers dégradés – Plomb du Cantal (Prat de Bouc – Arpon du Diable), - Conduire une réflexion sur l'organisation des activités de pleine nature à l'échelle du site | Pelouses d'altitude essentiellement, zones d'éboulis et habitats de zones rocheuses | Activités de pleine nature, usagers du site (randonnée, escalade, VTT...) | Opération Grand site Puy Mary PDIPR Gestion estivale des équipements de la station du Lioran |

ENJEUX/OBJECTIFS TRANSVERSAUX

| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRIORITÉ | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | TYPE DE MESURES ENVISAGÉES | HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES | ACTIVITÉS HUMAINES CONCERNÉES | FINANCEMENT |
|---|---|---|----------------------------------|--|--|
| E - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB Priorité *** | 1/ Identifier, informer et appuyer les acteurs locaux pour adhésion à la démarche Natura 2000 et signature de contrat /charte Natura 2000/MAET 2/ Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public 3/ Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site 4/ Veiller à la cohérence des projets avec le DOCOB | - Editer un bulletin du site - Contacts auprès des acteurs et des propriétaires - Organiser des visites et animations sur le site - Bulletin du site - Information aux portes d'entrée du site - Mise en place de gardes nature - Organiser des visites - Animer des groupes de travail - Contribuer à la cohérence des projets - Accompagner les études d'incidence | Ensemble des habitats et espèces | Toutes activités Habitants et visiteurs Acteurs locaux Associations Usagers Décideurs | ETAT + EUROPE (FEADER) Crédits d'animation des sites Mesure 323A |
| F - Suivre l'évolution | 1/ Assurer le suivi des | - Relevés de terrain suivi | . Toutes espèces | Structure | ETAT + EUROPE |

| | | | | | |
|---|--|--|---|---|-------------------------------------|
| des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site | habitats et espèces d'intérêt communautaire 2/ Suivi de la reconquête forestière à partir de la lisière supérieure des hêtraies subalpines 3/ Suivre l'impact des mesures de gestion envisagées 4/ Assurer la cohérence des programmes en cours avec les objectifs de gestion | des indicateurs - Relevés de terrain - Suivi photographique - Identification et suivi d'indicateurs | et habitats . Landes subalpines . Ensemble des habitats | animatrice Sylviculture, ONF Structure animatrice et acteurs locaux Acteurs locaux décideurs | (FEADER) Mesure 323 A ONF |
|---|--|--|---|---|-------------------------------------|

7 - LES MESURES DE GESTION DU SITE

Les propositions de gestion visent à assurer le maintien ou, localement, le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Conformément à l'article 6.1 de la Directive. « Pour les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.), les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaire impliquant le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présentes sur le site ».

Les propositions de gestion se déclinent par secteur d'activité (agriculture, sources captages, forêt, activités de pleine nature), auquel il convient bien sûr d'ajouter l'information, la sensibilisation, le suivi de l'évolution des habitats et l'animation de la mise en œuvre du DOCOB. Les fiches détaillées ci-après sont classées par thème.

7.1 - AGRICULTURE

Afin de favoriser la poursuite du pastoralisme sur le site du Massif Cantalien, nous préconisons une gestion respectueuse de la diversité des habitats et des espèces en garantissant une lisibilité et qualité paysagère. Cette gestion se traduit par un projet agro-environnemental.

Pour le secteur Ouest autour du Puy Mary, le projet ago environnemental élaboré avec les acteurs du territoire à l'automne 2007 a été validé par la CRAE (Commission Régionale Agro Environnementale) du 7 mars 2008. Les contractualisations ont eu lieu au printemps 2008 et 2009. 36 agriculteurs ont signé des contrats pour une superficie de 1000 ha environ.

Le projet agro-environnemental décrit ci-après comprend 5 mesures :

**TABLEAU N° 10 : PROJET AGRO ENVIRONNEMENTAL ADOPTE SUR LE SECTEUR OUEST DU SITE
(contrats en cours 2008 → 2013)**

| MAET/OBJECTIF | ENGAGEMENTS | MONTANT DE COMPENSATION FINANCIERE |
|---|---|---|
| <p><u>MAET N°1</u></p> <p>Maintien d'une mosaïque de landes et pelouses de bonne qualité pastorale et environnementale pour les estives au-dessous de 1 500 m d'altitude</p> <p><i>Surface éligible : 1 400 ha</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2 + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage + Herbe 03 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (30 unités d'Azote /ha/an) + Herbe 09 : Gestion pastorale | <p>264 €/ha/an</p> |
| <p><u>MAET N°2</u></p> <p>Maintien d'une mosaïque de landes et pelouses d'altitude de bonne qualité pastorale et environnementale au-dessus de 1 500 m d'altitude</p> <p><i>Surface éligible : 800 ha</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2 + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage + Herbe 09 : Gestion pastorale <p><i>NB : ces surfaces ne sont pas mécanisables et ne sont pas fertilisées actuellement</i></p> | <p>146 €/ha/an</p> |
| <p><u>MAET N°3</u></p> <p>Eviter la fermeture des parcelles envahies par la lande à Genêt purgatif dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité</p> <p><i>Surface éligible : 50 ha</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2 + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage + Ouvert 02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables + Herbe 09 : Gestion pastorale | <p>150 €/ha/an</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p align="center"><u>MAET N°4</u></p> <p>Maintien des habitats et espèces remarquables sur les écosystèmes humides fragiles de type tourbières et prairies humides</p> <p><i>Surface éligible : 37 ha</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2 + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage + Herbe 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur habitats remarquables + Herbe 09 : Gestion pastorale | <p align="center">281 €/ha/an</p> |
| <p align="center"><u>MAET N°5</u></p> <p>Maintien de la richesse floristique des prairies permanentes fauchées</p> <p><i>Surface éligible : 20 ha</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2 + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage + Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique à 30 UN/ha/an sur prairies et habitats remarquables | <p align="center">211 €/ha/an</p> |

Si le dispositif MAET est pérennisé au-delà de 2013, terme des contrats actuels, de nouvelles contractualisations pourraient être mises en œuvre sur la base du projet agro environnemental envisagé sur la partie Est : projet simplifié s'appuyant sur une enquête agricole établissant un état des lieux des pratiques agricoles et de l'occupation de l'espace et composé de trois mesures constituant autant de fiches mesures décrites ci-après (Ga 1, 2, 3) et constituant le projet agro-environnemental (annexe n° 7)

7.2 - GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX HUMIDES ASSOCIES

Les mesures proposées visent à la préservation des zones de sourcins et des milieux humides d'intérêt patrimonial du site en faisant en sorte que les équipements, aménagements et activités intégrant cette préoccupation. Cela se traduit par des mesures de mise en défens des secteurs sensibles, de déplacements des zones d'abreuvement des animaux, de gestion des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable.

7.3 - GESTION DE LA FORET

Les préconisations de gestion visent à préserver les zones de sources, mégaphorbiaies forestières et à préserver les stations de Buxbaumie verte, cela se traduit par des contrats forestiers avec les propriétaires et gestionnaires, l'information et la sensibilisation de ces acteurs étant un préalable à la réussite de ces actions. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Réserve Biologique forestières Intégrable (RBI), grâce aux suivis et programmes scientifiques mis en œuvre, devrait à terme contribuer à orienter la gestion sur le site où la forêt joue un rôle de protection des sols et milieux associés.

7.4 - GESTION DE LA FREQUENTATION DU SITE

Les mesures proposées visent à organiser à l'échelle du site la fréquentation en proposant des aménagements sécurisés et restaurés (sentiers) et en faisant en sorte qu'ils impactent le moins possible les milieux naturels.

Les autres mesures concernent le suivi et l'animation de la mise en œuvre du DOCOB (mesures S, V et A)

TABLEAU N° 11 : RECAPITULATIF DES MESURES

TABLEAU N° 11 : RECAPITULATIF DES MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

| INTITULE DE LA MESURE | OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE | OBJECTIF OPERATIONNEL | NATURE DE LA MESURE | MATRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE | MAITRISE D'ŒUVRE POTENTIELLE | SURFACE CONCERNEE | COUT PREVISIONNEL | ECHANCIER |
|---|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|---|-------------------|-------------|
| Gestion extensive des estives et pâtures Ga1 | Objectif A | Objectifs 1, 2 | MAETER | Exploitants agricoles | Exploitants agricoles | 2 000 ha | 1 686 000 € | 2011 → 2016 |
| Gestion des zones humides - Ga2 | Objectif B | Objectifs 1, 2 | MAETER | Exploitants agricoles | Exploitants agricoles | 50 ha | 42 150 € | 2011 → 2016 |
| Gestion des "prairies fleuries" - Ga3 | Objectif A | Objectif 3 | MAETER | Exploitants agricoles | Exploitants agricoles | 20 ha | 10 920 € | 2011 → 2016 |
| Gestion des zones de sourcins - G4 | Objectif B | Objectifs 1,2 | Contrats | Exploitants agricoles | Exploitants agricoles | 50 ha disséminés sur l'ensemble du site | 50 000 € | 2011 → 2015 |
| Gestion de la ressource en eau - G5 | Objectif B | Objectif 2 | Contrats | Collectivités, exploitants agricoles | Collectivités exploitants agricoles | Quelques captages | 5 000 | 2012 → 2013 |
| Restauration de secteurs abandonnés G6 | Objectif A | Objectifs 2, 1 | Contrats | Exploitants agricoles | Exploitants agricoles, propriétaires | 50 ha | 50 000 € | 2012 → 2014 |
| Gestion écologique de surfaces abandonnées par l'agriculture - G7 | Objectif A | Objectifs 2, 1 | Contrats | Collectivités, associations | Propriétaires, associations | ND | 25 000 € | 2013 |
| Gestion sylvicole intégrant les richesses écologiques G8 | Objectif C | Objectifs 1, 2 | Contrats | CRPF, ONF | Propriétaires forestiers, ONF | 250 ha | 100 000 € | 2011 → 2014 |
| Mise en œuvre de régénération dirigée, Développement des bois sénescents - G9 | Objectif C | Objectifs 1, 2 | Contrats | CRPF, ONF | Gestionnaires forestiers | 150 ha | 150 000 € | 2012 → 2014 |
| Accompagner la mise en œuvre de la RBI - G10 | Objectif C | Objectif 3 | Réglementaire | ONF, collectivités | ONF | 204 ha | 132 000 € | 2012 → 2014 |
| Entretien et restauration des sentiers - G11 | Objectif D | Objectifs 1, 2 | Contrats | Structure porteuse | Opérateur, associations | Linéaire de 5 à 10 km | 220 000 € | 2011 → 2016 |
| Organisation des activités de pleine nature à l'échelle du site - G12 | Objectif D | Objectifs 1, 2 | Concertation, contrats | Structure porteuse | Associations APN | Ensemble du site | 18 000 € | 2012 → 2013 |
| Indicateurs de suivi - S1 | Objectif F | Objectifs 1, 2, 3, 4 | Relevés terrain, études | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | 12 150 € | 2011 → 2016 |
| Assurer l'information des acteurs du site - V1 | Objectif E | Objectifs 1, 2, 3, 4 | Supports d'information | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | 12 500 € | 2011 → 2015 |
| Réaliser des supports d'information V2 | Objectif E | Objectifs 1, 2, 3 | Supports d'information | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | 45 000 € | 2012 → 2013 |
| Organiser des visites du site - V3 | Objectif E | Objectifs 1, 2, 3 | Animation, sorties terrain | Structure porteuse | Office de tourisme, acteurs randonnée | Ensemble du site | 10 000 € | 2011 → 2016 |
| Articulation entre DOCOB et autres procédures de gestion - A1 | Objectif E | Objectif 1, 2, 3, 4 | Animation, mise en cohérence | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | (PM) | 2011 → 2016 |
| Accompagner et expertiser les études d'incidence des projets - A2 | Objectif E | Objectif 4 | Animation, mise en cohérence | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | (PM) | 2011 → 2016 |
| Animer la mise en œuvre du DOCOB - A3 | Objectif E | Objectifs 1, 2, 3, 4 | Animation | Structure porteuse | Opérateur | Ensemble du site | 74 500 € | 2011 → 2016 |

Chaque mesure est détaillée dans une fiche mesure ci-après

7.5 - FICHES MESURES

G I : Gestion extensive des estives par la mise en place de la MAETER n° I

Priorité ***

Stratégie : Maintien/restauration de pratiques agricoles adaptées

Objectif : Maintenir voire encourager l'activité pastorale garante de la diversité des habitats et de l'attractivité paysagère du site, contenir l'extension des landes.

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action :</u> voir cahier des charges MAETER n° I (annexe n° 6)</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action :</u> surfaces contractualisées, nombre d'exploitations engagées</p> <p><u>Habitats visés :</u> 6210, 6230, 6430, 4030, 5120 Landes et pelouses d'altitude</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre :</u> Agriculteurs</p> <p><u>Cadre politique :</u> Natura 2000, PAC</p> <p><u>Types de financements mobilisables :</u> FEADER (Etat : 25%) + Europe (75%)</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés : . Socle H01 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2

- + Herbe 01 : enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
- + Herbe 03 : absence totale de fertilisation minérale et organique
- + Herbe 09 : gestion pastorale

- Validation du projet agro-environnemental par la CRAE, rédaction du cahier des charges et établissement des contrats agri-environnementaux – aide technique de la structure animatrice

- Animation du projet et incitation à l'adhésion des exploitants agricoles du secteur Est.

Territoire concerné : surface agricole du secteur Est → **(annexe n° 7)** Surface d'application : 2 000 ha

Budget prévisionnel (PHAE comprise)

281 € x 1 200 ha (60% taux de contractualisation) x 5 ans = 1 686 00 €

Opération associée : Gestion agricole des zones humides MAET n°2 (G2) Faire signer la charte Animation de la mise en œuvre du DOCOB (A3).

G 2 : Gestion des zones humides des secteurs pâturés par la mise en place de la MAETER n°2

Priorité ***

Stratégie : Préservation des zones humides de tête de bassin versant

Objectif : Maintenir les habitats et espèces remarquables de ces écosystèmes fragiles par des pratiques agricoles adaptées (retard de pâturage, absence de fertilisation...)

| | |
|---|---|
| <p>Descriptif de l'action : voir cahier des charges MAETER n° 2 Annexe n°6</p> <p>Indicateur d'évaluation de l'action : surfaces contractualisées, nombre d'exploitations engagées</p> <p>Habitats visés : 6410, 7110, 7120, 7140, 4080, 6430, Zones humides des estives</p> | <p>Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs</p> <p>Cadre politique : préservation des zones humides D.C.E. (Directive cadre sur l'eau)</p> <p>Types de financements mobilisables : FEADER (Etat : 25%) + Europe (75%)</p> |
|---|---|

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :

- . Socle H01 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2
- + Herbe 01 : enregistrement des interventions mécaniques et de Pâturage
- + Herbe 03 : absence totale de fertilisation minérale et organique
- + Herbe 09 : gestion pastorale intégrant un retard de pâturage de 30 jours par rapport à une date habituelle de montée à l'estive (1^{er} juin) impliquant une mise en défens temporaire et/ou un pâturage tournant intégrant cette prérogative.

Dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, (sensibilisation et incitation à la contractualisation auprès des agriculteurs du secteur Est. Aide technique éventuelle pour gestion de l'abreuvement des animaux).

Territoire concerné : surface agricole du secteur Est Surface d'application : 50 ha
→ **carte (annexe n°7)**

Budget prévisionnel (PHAE comprise)

281 € x 30 ha (60% taux de contractualisation) x 5 ans = 42 150 €

Opération associée : Gestion extensive des estives (G1) + gestion de l'eau pour abreuvement des Animaux (G 4), faire signer la charte, animation DOCOB (A3)

G 3 : Gestion extensive des prairies de fauche par la mise en place de la MAET n° 3

Priorité **

Stratégie : Restauration de pratiques agricoles favorisant la diversité floristique

Objectif : Favoriser la diversité floristique des prairies de fauche d'altitude

| | |
|--|--|
| Descriptif de l'action : voir cahier des charges MAET n° 3 Annexe n° 6 Indicateur d'évaluation de l'action : surfaces contractualisées, nombre d'exploitations engagées, suivis de végétation Habitats visés : prairies de fauche naturelles | Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs Cadre politique : Natura 2000, PAC Types de financements mobilisables : FEADER (Etat : 25% + Europe 75%) |
|--|--|

Modalités de mise en œuvre :

Engagements proposés :
. Socle H01 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe : PHAE2
+Herbe 01 : enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
+ Herbe 07 : maintien de la richesse floristique d'une prairie

Dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB et après validation du projet agro-environnemental par la CRAE, sensibilisation et incitation à la contractualisation auprès des agriculteurs concernés. Aide technique à l'identification des espèces floristiques et suivis de végétation par la structure animatrice.

Territoire concerné : surface agricole du secteur Est Surface d'application : 20 ha
→ **cartographie (annexe n° 7)**
Budget prévisionnel (PHAE comprise)

182 € x 12 ha (60% taux de contractualisation) x 5 ans = 10 920 €

Opération associée : Animation DOCOB
Gestion extensive des estives (Ga1) et des zones humides (G 2)

G 4 : Gestion de la ressource en eau de certaines zones de sourcins et zones humides

Priorité **

Stratégie : Prise en compte de l'intérêt de ces secteurs souvent délaissés mais stratégiques en tête des bassins versant

Objectif : Préservation de secteurs sensibles aux dégradations (piétinement, perturbations hydrauliques...). Mettre en avant leur intérêt patrimonial et économique (abreuvement des animaux, ressources en eau) et stratégique (tête de bassin versant).

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action : Mettre en défens certains secteurs sensibles, déplacer certains dispositifs d'abreuvement des animaux en dehors des zones humides</p> <p>Indicateur d'évaluation de l'action : nombre de projets réalisés</p> <p>Habitats visés : 4080, 6410, 6430, 7110, 7120, 7140, sources d'eau douce et marais (54.11 – 54.4)</p> | <p>Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs, propriétaires, collectivités</p> <p>Cadre politique : D.C.E., Natura 2000</p> <p>Types de financements mobilisables : Mesure 216 du PDRH, contrat Natura 2000 (A 32324P), Agences de l'eau</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des secteurs posant problème, sensibilisation des propriétaires gestionnaires,
- Aide technique au montage du dossier loi sur l'eau (si nécessaire)
- Mise en défens des secteurs sensibles (clôture), mise en place des abreuvoirs par dérivation puis retour du trop plein dans la zone humide,
- Eventuellement récupération des équipements existants.

La localisation précise ainsi que les modalités d'intervention seront déterminées au cas par cas et intégrés dans le cahier des charges des contrats et des travaux à réaliser. Appui technique de la structure animatrice et des services « Environnement et Eau » des DDT.

Territoire concerné : périmètre du site

Surface d'application : certaines zones de sources et zones humides

Budget prévisionnel : 50 000 € (système abreuvement + clôtures)

Opérations associées : MAETER n° 2 (G 2), G5 : gestion des captages AEP

G 5 : Gestion des captages d'alimentation en eau potable (A.E.P.)

Priorité *

Stratégie : Gestion économe de la ressource en eau

Objectif : Préserver les ressources en eau et les zones humides. Concilier les besoins avec les enjeux de conservation d'habitats remarquables

| | |
|---|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Limiter les prélèvements aux besoins, entretien des réservoirs et du périmètre immédiat ; éviter l'assèchement de sources et de thalweg.</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de projets</p> <p><u>Habitats visés</u> : 6430, 7140, 5411</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Collectivités</p> <p><u>Cadre politique</u> : Schéma directeur A.E.P.</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Conseil général, Agence de l'Eau, contrat Natura 2000 A32305 R</p> |
|---|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Sensibilisation, information des élus et gestionnaires à la nécessité d'une gestion durable de la ressource en eau,
- Nécessité d'optimiser les captages actuels, entretien des réservoirs, entretien des périmètres immédiats,
- Engager une réflexion globale de la ressource en eau (schéma directeur à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité),
- S'assurer que le trop-plein emprunte bien le thalweg existant,
- Tout nouveau captage devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur le milieu naturel.

Territoire concerné : ensemble du site Natura 2000 Surface d'application : quelques captages

Budget prévisionnel : 5 000 €

Opérations associées : G 4

G 6 : Réaliser des travaux d'entretien et de restauration de secteurs abandonnés par l'agriculture

Priorité **

Stratégie : Reconquête d'espaces pastoraux

Objectif : Favoriser la biodiversité et la qualité paysagère du site. Eviter la fermeture du milieu.

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Mettre en œuvre des programmes de travaux (débroussaillage, gyrobroyage) sur des surfaces abandonnées par l'agriculture</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : surfaces reconquises par le pastoralisme, nombre de contrats Natura 2000</p> <p><u>Habitats visés</u> : 6230, 5120, 4030, 6210</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Propriétaires privés, collectivités</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats Natura 2000 (A3230IP, A32305R)</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier les secteurs non utilisés par l'agriculture, qu'il s'agisse de propriétés privées ou de biens collectifs (sections, communaux). Sensibiliser les propriétaires à la nécessité d'intervenir localement et non sur l'ensemble d'une parcelle,
- Effectuer des travaux de débroussaillage mécanique ou manuel et de gyrobroyage pour contenir (les landes à genêt purgatif par exemple),
- Accompagner cette opération d'actions d'entretien, l'idéal étant de le faire par le pâturage des animaux.

Territoire concerné : surface du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 30 à 50 ha
(opération pilote dans un premier temps)

Localisation : à préciser au vu de la motivation du (des) propriétaire(s)

Budget prévisionnel : 50 000 €

Opérations associées : Restaurer un pâturage extensif (G 7) → location à un agriculteur – proposer une MAETER (G I)

G 7 : Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique sur surfaces abandonnées par l'agriculture

Priorité *

Stratégie : Projet pilote

Objectif : Reconquête de surfaces agricoles abandonnées et favoriser la biodiversité

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Initier sur un secteur en voie d'abandon un projet de restauration d'estives par la mise en place des équipements nécessaires et si besoin la surveillance des animaux et/ou du débroussaillage</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : surface pâturée</p> <p><u>Habitats visés</u> : 6210, 6230, 6430, 4030, 5120</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Propriétaires, collectivités, associations</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrat Natura 2000 (A32303P, A32303R, A32305R)</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier le secteur, sensibiliser le propriétaire à la nécessité d'intervenir pour éviter la landification, échanges et visites d'expériences similaires
- Mettre en œuvre un projet de gestion écologique : préparation du terrain (débroussaillage), installations d'équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs...), choix du troupeau, gardiennage...

Territoire concerné : surfaces en déprise agricole du site Natura 2000

Surface d'application : un projet expérimental sur une entité de type estive (30 à 60 ha)

La localisation de cette action ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges du contrat, une étude préalable de faisabilité de l'opération sera nécessaire.

Budget global prévisionnel : 25 000 €

Opérations associées : G6 . Réaliser des travaux d'entretien et de restauration
. Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)

G 8 : Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones de sourcins et ravins humides favorables à une flore patrimoniale diversifiée

Priorité : ***

Stratégie : Mettre en œuvre une gestion sylvicole
Prenant en compte les richesses écologiques

Objectif : Préservation des stations de Buxbaumie verte et des secteurs humides en forêt. Réduction de l'impact des dessertes en forêt.

| | |
|---|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Adapter les pratiques sylvicoles et notamment les travaux de desserte, débardage à la fragilité de certains milieux : contourner un secteur sensible, mise en place d'équipements de franchissement...</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de contrats engagés</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : Buxbaumie verte, 9120.4, 9130.1, 9140.3</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Propriétaires, associations syndicales, ONF</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, schéma de desserte de massif forestier</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats forestiers Natura 2000 (F22709, F22710, F22714)</p> |
|---|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier les secteurs sensibles, et notamment les secteurs à Buxbaumie verte
- Prise en compte de cette sensibilité dans le cadre des travaux à conduire en forêt :
 - o Mettre en place si nécessaire (F22710), contournement de ces secteurs par les dessertes,
 - o Mettre en place des ouvrages de franchissement... (F22709 : prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt,
- Informer les usagers de la forêt (F22714).

La localisation précise ainsi que les modalités d'intervention seront déterminées au cas par cas et intégrées dans le cahier des charges des contrats et des travaux à réaliser. Appui technique de la structure animatrice et des services « Environnement et Eau » des DDT.

Territoire concerné : Forêt domaniale de Murat
Bois de Grandval, Bois de la Pierre du Loup, ...

Surface d'application : 250 ha environ

Budget prévisionnel global : 100 000 €

Opérations associées : Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats (G9), informer et sensibiliser les acteurs du site (V1).

G 9 : Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats

Priorité : **

Stratégie : Mettre en œuvre des pratiques et aménagements permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels

Objectif : Favoriser les forêts diversifiées.

| | |
|---|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Mise en œuvre localement de régénérations dirigées privilégiant la régénération naturelle, de dispositifs favorisant les bois sénescents, information des usagers</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre et surface de contrats engagés</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : Buxbaumie verte, 9120, 9130, 9140</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Propriétaires, ONF</p> <p><u>Cadre politique</u> : Plans d'aménagement forestier, Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Contrats forestiers Natura 2000 (F22703, F22712, F22714)</p> |
|---|---|

Modalités de mise en œuvre :

A partir des mesures forestières régionales, celles qui s'adaptent à cet objectif et au contexte du site sont les suivantes :

- Mise en œuvre de régénération dirigée (F 22703) pour les habitats 9120.4 et 9140.3, l'objectif à atteindre à l'échéance du contrat est de 10% de couverture en semis de hêtre et d'espèces d'accompagnement (sureau, saule sorbier...),
- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents,
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt.

Territoire concerné : Forêt domaniale de Murat
Bois, de Belles Aigues, de Grandval, de la Pierre du Loup

Surface d'application : 150 ha environ

Budget prévisionnel global : Estimation à 150 000 €

Opérations associées : - Gestion sylvicole intégrant les richesses écologiques (G8)
- Assurer l'information des acteurs du site (V1)

G 10 : Accompagner la mise en œuvre de la Réserve Biologique Intégrale de Chamalières Peyre Ourse

Priorité : **

Stratégie : Absence de toute intervention sylvicole
Gestion du grand gibier, Gestion de la
Fréquentation

Objectif : Meilleure connaissance de la dynamique naturelle des peuplements forestiers, des habitats naturels, du processus de recolonisation forestière des landes et pelouses subalpines, ainsi que de l'influence du changement climatique.

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Accompagner les opérateurs de l'ONF dans la mise en œuvre du plan de gestion de la RBI et notamment dans les suivis scientifiques, l'expérimentation et la reproductibilité de certaines actions utiles à la gestion du site Natura 2000</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : échanges informels et formels, définition d'indicateurs de suivi communs</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : 9120, 9140, 4060, 4030, 6230, 6430, Buxbaumie verte</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : agents ONF, opérateur Natura 2000</p> <p><u>Cadre politique</u> : contrat Etat/ONF 2007 → 2011</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Fonds pour l'environnement et le développement durable (FEDD), crédits ONF</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

- Mise en place de la RBI par l'ONF (dossier finalisé)
- Soutien dans la communication, et l'appropriation locale – définition d'un protocole de coopération, de concertation
- Contribution aux suivis scientifiques, échanges sur les protocoles, l'application et la reproductibilité des actions de la RBI sur le site Natura 2000

Territoire concerné : Forêt domaniale de Murat
Cirque de Chamalières, secteur Peyre Ourse, Sagne du Porc, les Hauts de la Forêt communale de Belles Aigues

Surface d'application : 204 ha environ

Budget prévisionnel global : Estimation à 132 000 € (PM)

Opérations associées : S I suivis d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

G 11 : Entretien et réhabilitation des sentiers de randonnée du site sur les secteurs les plus fréquentés

Priorité : ***

Stratégie : Gestion de la fréquentation du site

Objectif : Eviter la multiplication des cheminements et la dégradation des habitats d'intérêt communautaire, proposer une assise de sentier sécurisée et stabilisée

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Entretien des sentiers, réhabiliter certains secteurs dégradés, mettre en défens certains cheminements par des obstacles, aménagements d'emmarchements, ...</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : largeur de sentiers réhabilités, suivis de végétation</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : 4030, 4060, 4080, 6210, 6230, 6410, 6430, 8220, 8230</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, structure porteuse</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, opération Grand Site de France</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Mesure 216 du PDRH – Contrat Natura 2000 non productifs (A 32324P, A 32325P, A 32326P) – Crédits animation du site (garde nature) – Crédits Etat (OGS)</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Embauche de deux gardes nature (2 x 5 mois)
- Entretien des sentiers ; stabilisation de l'assise réalisation d'emmarchements, maîtrise des eaux de ruissellement – mise en œuvre : structure animatrice (gardes nature)
- Identification des secteurs dégradés → réhabilitation dans le cadre d'un chantier réalisé par une entreprise prestataire. Maîtrise d'ouvrage, structure animatrice – Mise en défens si nécessaire
- Suivi et surveillance par les gardes nature
- Investissements visant à informer les usagers (A 32326P).
- Sensibilisation, encadrement de sorties visant à adopter un comportement responsable et respectueux des richesses patrimoniales (gardes nature)

Territoire concerné : principalement les crêtes entre Puy Mary et Puy Griou / Plomb du Cantal et Puy Gros
+ petits secteurs à identifier

Surface d'application : linéaire de 5 à 10 km

Budget prévisionnel global : 20 000 €/an (gardes nature)
+ 10 000 € Investissement

Opérations associées : Animation du site (A 3), sensibilisation des acteurs (V 1), G 12 – schéma directeur des activités de pleine nature sur le site.

G 12 : Initier une réflexion visant à la mise en place d'un schéma directeur des activités de pleine nature à l'échelle du site intégrant les préoccupations de préservation des habitats et des espèces

Priorité : **

Stratégie : Gestion partagée de la fréquentation du site

Objectif : Concilier les activités de pleine nature (randonnée, escalade...) avec la préservation des habitats et des espèces, appropriation par les acteurs du site.

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : Engager une concertation avec les acteurs et usagers du site en vue de proposer et d'organiser les activités de pleine nature intégrant les objectifs de préservation de la procédure Natura 2000</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de réunions, conventionnements, schéma directeur abouti.</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : 4030, 4060, 4080, 6210, 6230, 6410, 6430, 8220, 8230, 8110</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, comités départementaux, associations et professionnels</p> <p><u>Cadre politique</u> : réflexion à l'échelle du massif, PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires)</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Crédits Natura 2000 animation, équipements d'information : A 32326P, contrat Natura 2000</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Identification exhaustive de toutes les activités et des sites d'exercice, des impacts éventuels
- Consultation, concertation avec les usagers et acteurs
- Réunions de groupes de travail
- Conception et réalisation de supports d'information

Territoire concerné : Ensemble du site Natura 2000

Surface d'application : Ensemble du site

Budget prévisionnel global : 10 000 € animation

+

80 000 € support d'information

Opérations associées : Entretien et restauration des sentiers (G 11), indicateurs de suivi (S1), information des acteurs du site (V1), réalisation des supports d'information (V2), organisation des visites du site (V3)

S I : Mettre en œuvre des indicateurs de suivi de gestion et l'état de conservation des habitats

Priorité : ***

Stratégie : Evaluation de la gestion du site

Objectif : S'assurer de l'efficacité des mesures de gestion proposées pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : contrôler l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par des relevés de terrain</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : présence/surface des habitats et espèces I.C.</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous les habitats et espèces I.C. du site</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur du site, ONF, prestataires</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, RBI</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, FEDD sur RBI</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Habitats : relevés de terrain + interprétation : 10 jours x 450 € = 4 500 €
- Espèces : Buxbaumie + Ligulaire de Sibérie : 6 jours x 450 € = 2 700 €
- Suivi de la reconquête forestière : 3 jours x 450 € = 1 350 €
- Suivi de l'impact des activités de pleine nature (randonnée...), évolution des zones dégradées : 6 jours x 450 € = 2 700 €

Territoire concerné : Surface du périmètre du site Natura 2000 Surface d'application : 6 115 ha

Budget prévisionnel global (5 ans) : 11 250 €

Opérations associées : toutes les mesures de gestion (G 1 → G 12)

V I : Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information du site

Priorité : ***

Stratégie : Communication

Objectif : Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public
Encourager les pratiques environnementales respectueuses

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : diffuser le DOCOB, élaborer et diffuser des bulletins d'information de façon régulière</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de DOCOB distribués et nombre de bulletins réalisés et diffusés</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, collectivités</p> <p><u>Cadre politique</u> : appropriation de Natura 2000 par les acteurs locaux</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Diffuser de façon régulière de l'information auprès des habitants et en recueillir à travers une lettre d'information papier annuelle par un lien avec le site Internet et l'opérateur
- Rédaction, illustration et conception graphique : A3 recto/verso couleur
- Impression du bulletin sur papier labellisé PEFC ou FSC
- Diffusion du bulletin : via les mairies, si possible avec les bulletins municipaux
- Diffusion du DOCOB en version papier aux mairies et en version informatique aux membres du COPIL

Budget global prévisionnel : 12 500 €

Opérations associées : toutes les mesures

V 2 : Réaliser des équipements d'information

Priorité : *

Stratégie : Communication

Objectif de l'action : Informer les acteurs locaux, les habitants du territoire, les visiteurs
Sensibilisation à un comportement respectueux du patrimoine naturel

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : réaliser une information sur Natura 2000, aux points stratégiques du site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre d'aménagements réalisés</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, offices de tourisme du site, Syndicat mixte du Puy Mary</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, opération Grand Site</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : contrats Natura 2000 (A 32326P), collectivités</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

- Mutualiser la conception et la réalisation des équipements d'information entre les gestionnaires et les collectivités concernés par le site
- Intégrer la présentation des habitats et des espèces, les enjeux ainsi que leur vulnérabilité dans les équipements d'information du site (maisons du site du Puy Mary (5), office de tourisme du Lioran, centre de Prat de Bouc, gares départ et arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal), réalisation des supports d'information (9).

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000
Points d'information dans et à proximité du site

Budget prévisionnel global (5 ans) : 45 000 € (5 000 € x 9 supports)

Opérations associées : mesures de valorisation (V) et animation (A)

V 3 : Organiser des visites et des animations sur le site

Priorité : **

Stratégie : Communication

Objectif : Informer et créer une dynamique permettant de valoriser l'engagement des acteurs locaux, sensibiliser les visiteurs à un comportement responsable dans le milieu naturel

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : échanges, visite d'information, formation avec les acteurs locaux, organisation de sorties accompagnées</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de visites, et manifestations sur le site, participation du public visé</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, Syndicat mixte du Puy Mary, collectivités...</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, ENS, OGS</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : crédits d'animation Natura 2000</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

Moyens proposés :

- Participation aux évènements du territoire et aux réunions des conseils municipaux
- Conventionner avec le Syndicat mixte du Puy Mary, les offices de tourisme, les accompagnateurs guides et animateurs, pour organiser des animations et sorties de sensibilisation des locaux et visiteurs à la valeur et à la fragilité du patrimoine nature
- Aide à la réalisation de supports de communication en mutualisant avec d'autres structures (collectivités, Syndicat mixte du Puy Mary...)

Territoire concerné : Globalité du site Natura 2000

Surface d'application : 6 115 ha

Budget prévisionnel global (5 ans) : 12 500 €

Base de calcul (2 500 € pendant 5 ans)

Opérations associées : mesures V et A (animation)

A 1 : Co-gérer et participer à la cohérence des projets, aménagements et autres procédures de gestion sur le site

Priorité : ***

Stratégie : Concertation, prise en compte des enjeux environnementaux

Objectif : Faire en sorte que les projets d'aménagements et autres procédures soient compatibles et cohérentes avec les objectifs de préservation des milieux naturels.

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : s'assurer que les enjeux de préservation des espèces et habitats naturels sont pris en compte dans les projets, aménagements et politiques conduites sur le site</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre de projets intégrant les préoccupations de Natura 2000, documents d'incidence Natura 2000</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, collectivités, porteurs de projets, services de l'Etat (DDT, DREAL...) Préfet</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000, OGS, ENS, PDESI</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : Animation, collectivités, Etat, Europe</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Concertation pour les programmes de travaux et aménagements liés à l'opération Grand site du Puy Mary, l'Espace Naturel Sensible de Récusset
- Information de l'opérateur pour les aménagements et travaux prévus dans le périmètre du site
- Accompagnement des porteurs de projet dans le diagnostic environnemental et l'impact du projet. Participation à la recherche de solutions adaptées.

Territoire concerné : Surface du périmètre du site Natura 2000 Surface d'application : ensemble du site

Budget prévisionnel global : inclus dans l'animation du DOCOB (PM)

Opérations associées : animer la mise en œuvre du DOCOB

A 2 : Accompagner et expertiser les études d'incidence Natura 2000

Priorité : ***

Stratégie : Concertation, communication

Objectif : Intégrer les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement.

| | |
|---|--|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : veille environnementale sur le site, conseiller et accompagner les porteurs de projets sur le périmètre du site, expertiser les études d'incidence</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> : nombre conseil/suivi de projets</p> <p><u>Habitats/espèces visés</u> : tous</p> | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000, experts scientifiques, services de l'Etat</p> <p><u>Cadre politique</u> : Impacts des projets et Natura 2000 (documents d'incidence)</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : crédits d'animation Natura 2000</p> |
|---|--|

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place une veille environnementale sur le site
- Rôle de conseiller technique à l'amont des projets (suivi des procédures, choix de l'implantation, information...) et auprès des usagers locaux
- Apporter aux porteurs de projets les éléments du diagnostic environnemental disponible
- Etre à la disposition des services déconcentrés de l'Etat en charge du suivi des documents d'incidence
- Donner un avis d'expert sur les études d'incidence relatives au site du Massif Cantalien

Territoire concerné : Ensemble du site Natura 2000

Surface d'application : 6 115 ha

Budget prévisionnel global (PM) : inclus dans l'animation du DOCOB

Opérations associées : - animation de la mise en œuvre du DOCOB (A3)
- articulation entre DOCOB et autres procédures (A1)

A 3 : Animer la mise en œuvre du DOCOB

Priorité : ***

Stratégie : Mise en œuvre du projet et du programme
Opérationnel

Objectif : Veiller au bon déroulement de l'application des mesures.

| | |
|--|---|
| <p><u>Descriptif de l'action</u> : mettre en œuvre le programme de gestion par la mobilisation des mesures envisagées et définies par le DOCOB</p> <p><u>Indicateur d'évaluation de l'action</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- bilan et programmation annuels- tableau des indicateurs de réalisation | <p><u>Acteurs de la mise en œuvre</u> : Opérateur Natura 2000</p> <p><u>Cadre politique</u> : Natura 2000</p> <p><u>Types de financements mobilisables</u> : crédit animation du site</p> |
|--|---|

Modalités de mise en œuvre :

- Gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la structure animatrice en lien avec l'Etat
- Suivi des procédures administratives et les outils liés à la procédure Natura 2000 au niveau départemental, régional, national
- Information et participation au COPIL, accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation, réalisations des présentations, des comptes rendus, des diaporamas...
- Conseiller technique auprès des porteurs de projets
- Animation du projet agro-environnemental, information et accompagnement au montage de contrats Natura 2000, à la signature de la charte Natura 2000 auprès des propriétaires, exploitants forestiers et usagers
- Utilisation d'outils informatiques adaptés (SIG) pour documents cartographiques accompagnant ces procédures.

Territoire concerné : Périmètre du site Natura 2000

Surface d'application : 6 115 ha

Budget prévisionnel global : 74 500 €

Année N : 45 j x 400 € = 18 000 €

Année N+1 : 35 j x 400 € = 14 000 €

Année N+2 : 25 j x 400 € = 10 000 €

Année N+3 : 20 j x 400 € = 8 000 €

Année N+4 : 15 j x 400 € = 6 000 €

Année N+ 5 : 20 j x 400 € = 8 000 €

Opérations associées : ensemble des mesures

7.6 – Tableau de bord du suivi des mesures et de leur financement

TABLEAU N° 12 : ECHEANCIER DES MESURES ET DE LEUR FINANCEMENT

| MESURES | FINANCEMENTS 2011 (€) | | | | | FINANCEMENTS 2012 (€) | | | | | FINANCEMENTS 2013 (€) | | | | | FINANCEMENTS 2014 (€) | | | | | FINANCEMENTS 2015 (€) | | | | | FINANCEMENTS 2016 (€) | | | | | TOTAL (€) |
|---|---------------------------|----------------|--------------------------|-------|------------|---------------------------|----------------|--------------------------|-------------|------------|---------------------------|----------------|--------------------------|-------------|------------|---------------------------|----------------|--------------------------|-------------|------------|---------------------------|----------------|--------------------------|-------|------------|---------------------------|----------------|--------------------------|--------|--------------|-----------|
| | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2011 | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2012 | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2013 | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2014 | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2015 | Contrats Natura 2000/MAET | Crédits FEADER | COLLECTIVITES STRUCTURES | AUTRE | TOTAL 2016 | |
| Ga1 - MAET n°1 | 252 900 | | | | 252 900 | 337 200 | | | | 337 200 | 337 200 | | | | 337 200 | 337 200 | | | | 337 200 | 337 200 | | | | 337 200 | 84 300 | | | | 84 300 | 1 686 000 |
| Ga2 - MAET n°2 | 6 383 | | | | 6 383 | 8 430 | | | | 8 430 | 8 430 | | | | 8 430 | 8 430 | | | | 8 430 | 8 430 | | | | 8 430 | 2 107,5 | | | | 2 107,50 | 42 150 |
| Ga3 - MAET n° 3 | 1 638 | | | | 1 638 | 2 184 | | | | 2 184 | 2 184 | | | | 2 184 | 2 184 | | | | 2 184 | 2 184 | | | | 2 184 | 546 | | | | 546 | 10 920 |
| G4 | 5 000 | 2 000 | | 1 000 | 8 000 | 10 000 | 4 000 | | 1 000 | 15 000 | 10 000 | 4 000 | | 1 000 | 15 000 | 4 000 | 2 000 | | 1 000 | 7 000 | 3 000 | 2 000 | | | 5 000 | | | | | 0 | 50 000 |
| G5 | | | | | 0 | 3 000 | | | | 3 000 | 2 000 | | | | 2 000 | | | | | 0 | | | | | | | | | | 0 | 5 000 |
| G6 | | | | | 0 | 25 000 | | | | 25 000 | 15 000 | | | | 15 000 | 10 000 | | | | 10 000 | | | | | | | | | | 0 | 50 000 |
| G7 | | | | | 0 | | | | | 0 | 25 000 | | | | 25 000 | | | | | 0 | | | | | 0 | | | | 0 | 25 000 | |
| G8 | 15 000 | | | | 15 000 | 30 000 | | | | 30 000 | 30 000 | | | | 30 000 | 25 000 | | | | 20 000 | | | | | 0 | | | | | 0 | 100 000 |
| G9 | | | | | | 50 000 | | | | 50 000 | 70 000 | | | | 70 000 | 30 000 | | | | 30 000 | | | | | 0 | | | | | 0 | 150 000 |
| G10 | | | | | | | | | 42 000 (PM) | 42 000 | | | | 50 000 (PM) | 50 000 | | | | 40 000 (PM) | 40 000 | | | | | 0 | | | | 0 | 132 000 (PM) | |
| G11 | | 18 000 | 2 000 | | 20 000 | 30 000 | 18 000 | 2 000 | | 50 000 | 40 000 | 18 000 | 2 000 | | 60 000 | 20 000 | 18 000 | 2 000 | | 40 000 | 10 000 | 18 000 | 2 000 | | 3 000 | 18 000 | 2 000 | | 20 000 | 220 000 | |
| G12 | | | | | | | 8 000 | 1 000 | | 9 000 | | 8 000 | 1 000 | | 9 000 | | | | | 0 | | | | | 0 | | | | | 0 | 18 000 |
| TOTAL MESURES DE GESTION | 281 963 | 20 000 | 2 000 | 1 000 | 304 963 | 497 284 | 30 000 | 3 000 | 43 000 | 573 284 | 541 284 | 30 000 | 3 000 | 51 000 | 625 284 | 438 284 | 20 000 | 2 000 | 41 000 | 501 284 | 362 284 | 20 000 | 2 000 | | 384 284 | 87 321 | 18 000 | 2 000 | | 107 321 | 2 496 420 |
| SUIVIS - S1 | | 1 350 | | | 1 350 | | 2 700 | | | 2 700 | | 1 350 | | | 1 350 | | 2 700 | | | 2 700 | | 1 350 | | | 1 350 | | 2 700 | | | 2 700 | 12 150 |
| V1 | | 3 700 | | | 3 700 | | 2 200 | | | 2 200 | | 2 200 | | | 2 200 | | 2 200 | | | 2 200 | | 2 200 | | | 2 200 | | | | | 0 | 12 500 |
| V2 | | | | | | 15 000 | | 3 000 | 2 000 | 20 000 | 18 000 | | 4 000 | 3 000 | 25 000 | | | | | 0 | | | | | 0 | | | | | 0 | 45 000 |
| V3 | | | | | | | | 1 500 | 1 000 | 2 500 | | | 1 500 | 1 000 | 2 500 | | | 1 500 | 1 000 | 2 500 | | | 1 500 | 1 000 | 2 500 | | | | | 0 | 10 000 |
| TOTAL VAORISATION/ SENSIBILISATION | | 3 700 | | | 3 700 | 15 000 | 2 200 | 4 500 | 3 000 | 24 700 | 18 000 | 2 200 | 5 500 | 4 000 | 29 700 | | 2 200 | 1 500 | 1 000 | 4 700 | | 2 200 | 1 500 | 1 000 | 4 700 | | | | | 0 | 67 500 |
| A1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | (PM) → A3 |
| A2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | (PM) → A3 |
| A3 : Total animation | | 25 000 | | | 25 000 | | 17 500 | | | 17 500 | | 10 000 | | | 10 000 | | 8 000 | | | 8 000 | | 6 000 | | | 6 000 | | 8 000 | | | 8 000 | 74 500 |
| TOTAL MISE EN ŒUVRE DU DOCOB | 281 963 | 50 050 | 2 000 | 1 000 | 335 013 | 512 284 | 52 400 | 7 500 | 46 000 | 618 184 | 559 284 | 43 550 | 8 500 | 5 500 | 666 334 | 438 284 | 32 900 | 3 500 | 42 000 | 516 684 | 362 284 | 29 550 | 3 500 | 1 000 | 396 334 | 87 321 | 28 700 | 2 000 | | 118 021 | 2 643 220 |

TABLEAU N° 13 : SYNTHÈSE DES FINANCEMENTS

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | TOTAL |
|--|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| GESTION (Restauration et entretien) | 303 860,5 € | 571 814 € | 623 814 € | 499 814 € | 382 814 € | 106 953,5 € | 2 489 070 € |
| SUIVIS | 1 350 € | 2 700 € | 1 350 € | 2 700 € | 1 350 € | 2 700 € | 12 150 € |
| VALORISATION/SENSIBILISATION | 3 700 € | 24 700 € | 29 700 € | 4 700 € | 4 700 € | - | 67 500 € |
| ANIMATION DU DOCOB | 25 000 € | 17 500 € | 10 000 € | 8 000 € | 6 000 € | 8 000 € | 74 500 € |
| TOTAL | 335 013 € | 618 184 € | 666 334 € | 516 684 € | 396 334 € | 118 021 € | 2 643 220 € |

LA CHARTE NATURA 2000 – OUTIL D'ADHESION AU DOCOB

Etablie dans le cadre du DOCOB, la charte Natura 2000 a pour objectif la conservation du site Natura 2000. Elle favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis. Tous titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 peut adhérer à la charte selon le principe du volontariat.

Le signataire de la charte peut donc être :

- le propriétaire,
- le « mandataire » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte),
- l'un et l'autre conjointement

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Le signataire choisit les parcelles cadastrales du site pour lesquelles il adhère à la charte.

En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une série d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal. Des recommandations correspondant bien souvent à des bonnes pratiques complètent la charte Natura 2000.

L'adhésion à la charte, d'une durée de cinq ans, peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques qui sont :

- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le Préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB.
- La garantie de gestion durable des forêts, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet l'accès à des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et des forêts.



CHARTRE NATURA 2000

SUR LE SITE FR 830 1055

MASSIF CANTALIEN



ENGAGEMENTS

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants : (cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

Tous milieux

1. Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.
Point de contrôle : absence de procès verbal.
2. Autoriser l'accès aux terrains sur lesquels la charte est souscrite, pour des opérateurs d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats sous réserve que le signataire soit préalablement informé de la date de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. Il pourra se joindre à ces opérations et sera informé du résultat. La responsabilité de l'adhérent ne pourra pas être engagée en cas d'accident.
Point de contrôle : bilan d'activités du site, échange de correspondance.
3. Informer ses mandataires des engagements auxquels il a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.
Point de contrôle : document attestant que le propriétaire a informé ses mandataires des engagements souscrits.
4. Ne pas remblayer le terrain naturel.
Point de contrôle : contrôle sur place.
5. Ne pas introduire sur le site des espèces végétales et animales envahissantes (annexe n° 1)
Point de contrôle : absence de constat et introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

Milieux agropastoraux : pelouses, prairies et landes

▪ ***Engagements soumis à contrôle :***

1. Ne pas détruire le couvert herbacé par retournement ou désherbage chimique. Un sursemis avec des espèces végétales spontanées locales pourra éventuellement être toléré en cas de pullulation de rats taupiers sur avis du comité de pilotage.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction du couvert herbacé.
2. Ne pas faire de plantation sur les pelouses, prairies et landes, sauf certaines qui seront examinées après avis de la structure animatrice et du comité de pilotage.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation.
3. Eviter la pratique du feu courant non contrôlé. Avis préalable pour écobuage contrôlé auprès du comité de pilotage.
Point de contrôle : contrôle sur place.

☐ **Milieux humides**

▪ **Engagements soumis à contrôles :**

1. ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Entretien seulement les fossés existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords ».
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal des fossés.
2. Ne pas fertiliser dans les milieux humides en dehors des déjections animales lors du pâturage.
Point de contrôle : analyse de terrain.
3. Installer les équipements de type nourrisseur pour animaux à l'extérieur des zones humides. *Point de contrôle : sur place.*
4. Solliciter l'avis de la structure animatrice pour les captages en vue de l'alimentation en eau potable et/ou de l'abreuvement des animaux.
Point de contrôle : sur place + échanges de correspondance.
5. Ne pas faire de plantation.
Point de contrôle : sur place.

☐ **Milieux forestiers**

▪ **Engagements soumis à contrôles :**

1. Maintenir au minimum 2 arbres sénescents ou morts /ha lors des opérations de coupe.
Point de contrôle : contrôle sur place.
2. Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 4 hectares d'un seul tenant dans les zones de pente supérieures à 30%.
Point de contrôle : contrôle sur place.
3. Conserver les ripisylves.
Point de contrôle : contrôle sur place de leur maintien.
4. Ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques. Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements).
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation d'essences exotiques et de la présence de feuillus
5. S'informer sur les espèces végétales à statut réglementaire de protection avant tous travaux d'équipement de la forêt (desserte...)
Point de contrôle : document attestant la sollicitation auprès de la structure animatrice ou autre expert.

□ **Milieus rocheux**

▪ ***Engagements soumis à contrôle :***

1. Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

Point de contrôle : absence de travaux.

2. Solliciter une expertise auprès de la structure animatrice du site pour implantation éventuelle d'un équipement destiné à une pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata, sentier en pied de falaise...).

Point de contrôle : échange de correspondance.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques, elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

De façon générale sur l'ensemble du site : tous types de milieux

- ✓ Veiller à ce que les activités ne détruisent ou n'altèrent pas significativement les habitats naturels et les espèces. Solliciter au préalable l'avis de la structure animatrice en cas de doute.
- ✓ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle.
- ✓ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.
- ✓ Ne pas favoriser la circulation des véhicules motorisés de loisirs.
- ✓ Limiter au maximum l'expansion des espèces végétales invasives.

Milieux agropastoraux : pelouses, prairies, landes

- ✓ Favoriser la gestion de ces espaces par le pâturage extensif, afin de maintenir ces espaces ouverts.
- ✓ Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements et fertilisants, ne pas étendre les secteurs fertilisés.
- ✓ Favoriser la limitation de la fréquentation touristique sur les zones sensibles et limiter ainsi les risques d'érosion.
- ✓ Maintenir le statu quo en matière d'itinéraires balisés sauf améliorations possibles identifiées et discutées avec les acteurs concernés et la structure animatrice.
- ✓ Privilégier l'entretien de la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.

Milieux humides

- ✓ Eviter la pénétration d'engins et les travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans les zones humides.
- ✓ Eviter l'aménagement de points d'abreuvement pour animaux dans les zones humides : mettre en place les équipements (abreuvoirs) par dérivation et munis de flotteurs.
- ✓ Favoriser la gestion par le pâturage extensif.

Milieux forestiers

- ✓ Privilégier la régénération naturelle et le mélange d'essences autochtones.
- ✓ Eviter de réaliser les travaux de récolte de bois sur des sols détrempés pour éviter leur compactage.
- ✓ Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires au strict nécessaire et seulement en cas de problème sanitaire ; favoriser les dégagements mécaniques ou manuels.

Milieux rocheux

- ✓ Ne pas favoriser la fréquentation de ces milieux en évitant le passage d'itinéraires de randonnée sur les éboulis.
- ✓ Eviter les interventions dans ces milieux.

ANNEXE N° 1 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES ENVAHISSANTES A NE PAS INTRODUIRE, ELLE PEUT EVOLUER DANS LE TEMPS

- Espèces végétales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|---|---|
| Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'Himalaya | Impatiens glandulifera |
| Elodée dense | Egeria densa |
| Grand lagarosiphon | Lagarosiphon major |
| Jussie à grandes fleurs | Ludwigia grandiflora / L. uruguayensis |
| Jussie faux Peplis | Ludwigia peploides |
| Myriophyle du Brésil | Myriophyllum aquaticum |
| Paspale distique | Paspalum distichum |
| Renouée de Bohême (hybride Sakhaline/Japon) | Reynoutria x bohemica/Fallopia x bohemia |
| Renouée de Sakhaline | Reynoutria sachalinensis/Fallopia sachalinensis |
| Renouée du Japon | Reynoutria japonica/Fallopia japonica |

- Espèces végétales prioritaires posant des problèmes de santé :

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|-------------------------------|--------------------------|
| Ambroisie à feuille d'Armoise | Ambrosia artemisiifolia |
| Berce du Caucase | Heracleum mantegazzianum |

- Autres espèces végétales menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|------------------------------|----------------------|
| Aster de Nouvelle Angleterre | Aster novae-angliae |
| Aster de Nouvelle Belgique | Aster novi-belgii |
| Aster feuille de Saule | Aster x salignus |
| Aster lancéolé | Aster lanceolatus |
| Aster versicolore | Aster x versicolor |
| Balsamine à petites fleurs | Impatiens parviflora |
| Balsamine de Balfour | Impatiens balfouri |
| Balsamine du Cap | Impatiens capensis |
| Elodée de Nuttall | Elodea nuttallii |
| Elodée du Canada | Elodea canadensis |
| Erable Negundo | Acer negundo |
| Faux Vernis du Japon | Ailanthus altissima |
| Lampourde d'Italie | Xanthium italicum |
| Lampourde épineuse | Xanthium spinosum |
| Lamourde orientale | Xanthium orientale |
| Séneçon du Cap | Senecio inaequidens |
| Solidage du Canada | Solidago canadensis |
| Solidage géant | Solidago gigantean |
| Vergerette blanchâtre | Conyza sumatrensis |
| Vergerette du Canada | Conyza Canadensis |
| Vergerette ondulée/crispée | Conyza bonariensis |

N.B. : des fiches de présentation de ces espèces sont disponibles sur demande (PNRVA)

Espèces animales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

(Code de l'environnement ART r 432-5 concernant les espèces aquatiques et les arrêtés préfectoraux du Puy-de-Dôme, n° 09/03343 8 décembre 2009, et du Cantal, n° 2009-0771 du 10 juin 2009, concernant le ragondin et le rat musqué).

| Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Poisson chat | Ameiurus melas |
| Perche soleil | Lepomis gibbosus |
| Ragondin | Myocastor coypus |
| Rat musqué | Ondatra zibethicus |
| Ecrevisse américaine | Orconectes limosus |
| Ecrevisse de Californie (dite signal) | Pacifastacus leniusculus |
| Ecrevisse de Louisiane | Procambarus clarkii |
| Grenouille taureau | Rana catesbeina |
| Tortue de Floride | Trachemys scripta elegans |

BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI et al – 2001 « Cahiers d’habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire – Tome 1 – Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Ed. La documentation française, Paris, 2 volumes 445 p et 448 p.
- BENSETTITI et al – 2002 « Cahiers d’habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire – Tome 3 – Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Ed. La documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI et al – 2005 « Cahiers d’habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire – Tome 4 – Habitats agropastoraux. MATE/MAAPAR/MNHN. Ed. La documentation française, Paris, 2 volumes 445 p et 487 p.
- BENSETTITI et al – 2004 « Cahiers d’habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire – Tome 5 – Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Ed. La documentation française, Paris, 381 p.
- BENSETTITI et al – 2005 « Cahiers d’habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire – Tome 6 – Espèces végétales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Ed. La documentation française, Paris, 271 p.
- CHRISTOPHE Hervé, 2006 Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Massif Cantalien, secteur Est, BIOME, 81 p.
- CHRISTOPHE Hervé, 2010 Complément de la cartographie des habitats naturels du site Natura 200 du Massif Cantalien, secteur Est, Biome
- CHRISTOPHE Hervé, 2002 Inventaire du patrimoine naturel sensible sur la forêt communale de Lavessière – COFOR CANTAL – 26 p.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Massif Cantalien, secteur Ouest, 29 DU MASSIF CENTRAL, 2006
- COMMISSION EUROPEENNE - 1997 Manuel d’interprétation des habitats de l’Union Européenne, version EUR 15, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 57 p.
- COMMISSION EUROPEENNE - 2000 Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l’article 6 de la directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE. Office des publications officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES 2009 Synthèse de l’évaluation de l’état de conservation des habitats. Office des publications officielles des Communautés Européennes, 17 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1996 Cartographie des formations végétales dans les Monts du Cantal et inventaires entomologiques.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 2000 Forêts de la commune de Saint-Jacques des Blats – Premier aménagement forestier (2000-2014). 33 p. + annexes
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 2005 Forêt domaniale de Murat – Révision d’aménagement forestier (2005/2024) 69 p. + annexes.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 2007 Forêts de la commune de Laveissière. Révision d’aménagement foncier (2007/2026), 55 p. + annexes.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS – à paraître Plans de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de Chamalières – Peyre Ourse
- PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D’AUVERGNE – 1998 Document d’objectifs du site Natura 2000 du Massif Cantalien Secteur Ouest. Programme expérimental Life Natura 2000 – 2 volumes

| | |
|---|---|
| PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS | Synthèse des données patrimoniales – Site de Prat-de-Bouc, 18 p. + annexes. |
| SOUHEIL H, BOIVIN D, DOUILLET R et al, 2009 | Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier technique des Espaces Naturels, Montpellier, 97 p. |
| TERRAZ L et al – 2008 | Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000, ATEN, Montpellier, 56 p. |
| VALENTIN – SMITH et al – 1998 | « Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 ». Réserves Naturelles de France /Atelier Technique des Espaces Naturels, Quetigny, 144 p. |